

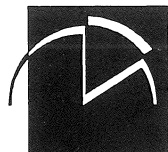


Division Conditions de vie des Ménages

---

Enquête  
Budget des familles  
1995

Volume II - Base sur les revenus et Base « SOCIO »



**INSEE**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES

ENQUETE  
"BUDGET DE FAMILLE 1995"

---

DOCUMENTATION DE LA BASE DE DONNEES  
SUR LES REVENUS



# SOMMAIRE

## **Présentation de la base revenus**

## **Dictionnaire des tables de données élaborées sur les revenus**

- REVENUS
- MENREV

## **Dictionnaire des tables de données brutes sur les revenus**

- QUEST4
- EXISRES
- INDEPEN
- SALAIRES
- AUTRESS
- PRESTAT
- EPARGNE

## **Annexes**

- Annexe 1 : nomenclature détaillée des ressources
- Annexe 2 : spécifications informatiques du module revenus
- Annexe 3 : macro SAS pour l'exploitation de la table REVENUS



# PRESENTATION DE LA BASE REVENUS

## Description des bases de données sur les revenus pour la Metropole et les DOM

Les données de l'enquête "Budget de Famille 1995" relatives aux revenus sont rassemblées dans deux bases de données (initialement disponibles sous forme de bases SAS), l'une pour les ménages métropolitains, l'autre pour les ménages des DOM.

Ces deux bases ont exactement la même structure et rassemblent les tables suivantes :

### • Données socio-démographiques :

- table **SOCIODEM** (ou SOCIOSCM) (variables caractérisant chaque ménage avec des informations sur la personne de référence et son conjoint (s'il en existe un) et des informations complémentaires sur les caractéristiques démographiques du ménage (activités agricoles, changement intervenu dans la composition du ménage au cours des 12 derniers mois, caractéristiques du logement).
- table **INDIVIDU** (variables caractérisant chaque individu)
- table **SITFIN** (perception du ménage concernant sa situation financière, variations passées et anticipées de son revenu, crainte du chômage, ...).

### • Données brutes de saisie sur les revenus (réponses saisies par l'enquêteur) :

- table **QUEST4** (existence des revenus d'activités indépendantes et des prestations familiales)
- table **EXISRES** (existence des salaires et autres revenus individualisables)
- table **INDEPEN** (montant des revenus d'activités indépendantes)
- table **SALAIRES** (montant des salaires)
- table **AUTRESS** (montant des autres revenus individualisables)
- table **PRESTAT** (montant des prestations familiales)
- table **EPARGNE** (revenus du patrimoine et revenus exceptionnels)

### • Données élaborées sur les revenus (module revenus) :

- table **REVENUS** (caractéristiques et montant de chaque ressource)
- table **MENREV** (revenus totaux du ménage pour chaque type de ressource)

Chacune de ces tables se réfère à un même échantillon de ménages enquêtés. Cet échantillon est constitué des 11294 ménages métropolitains (ou des 3040 ménages DOMiens) qui ont répondu de façon satisfaisante aux questions sur les revenus. La variable de pondération **PONDERR** de la table **SOCIODEM** (ou **SOCIOSCM**) permet de redresser cet échantillon<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette variable de pondération a été obtenue par calage sur les marges de l'enquête emploi 1995 (programme CALMAR). Les variables socio-démographiques ayant servi au calage sont la strate géographique (variable CC, où les modalités 4 et 5 sont regroupées), le nombre de personnes du ménage (NBPERS), l'âge de la personne de référence (AGEPR), la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence (trois catégories définies ainsi : [PCSPR1=1 ou PCSPR=71] ; [PCSPR1=2 ou PCSPR=72] ; [autres cas]), et le nombre d'actifs ayant un emploi (NBACT).

Pratiquement toute l'information utile sur les revenus est rassemblée dans la table REVENUS. Autrement dit, les sept tables de données brutes de saisie n'apportent aucune information spécifique, à quelques exceptions près :

- la table INDEPEN fournit des informations sur le bénéfice moyen des 3 dernières années.
- la table SALAIRES fournit des informations sur le temps de travail.
- la table EPARGNE fournit des informations sur le montant du patrimoine financier.

La table REVENUS contient, pour chaque ménage, une observation par source de revenu. Pour chaque source de revenu du ménage, on précise la nature de la ressource, le bénéficiaire (si la ressource est individualisable), le montant annuel, ainsi que d'autres informations disponibles sur cette ressource.

A partir de la table REVENUS, il est possible de construire des tables avec une observation par ménage (ou une observation par individu), donnant les différents revenus du ménage (ou de l'individu). Le programme SAS présenté en annexe 3 contient une macro SAS permettant de réaliser aisément cette opération. Un exemple de tableau ainsi construit est la table MENREV.

La table MENREV résume l'information disponible sur le revenu du ménage. Elle contient une observation par ménage et indique le revenu total du ménage, ventilé par types de ressources. Elle rassemble en outre des informations sur certaines dépenses qui peuvent venir en déduction du revenu monétaire : impôts, pensions alimentaires, et aides versées.

Les tables SOCIODEM (ou SOCIOSCM), INDIVIDU et SITFIN sont identiques à celles de la base de données socio-démographiques, sauf que l'échantillon est plus restreint (on a sélectionné les ménages répondants aux revenus et les individus correspondants).

Le dictionnaire détaillé des diverses tables de la base figure dans la suite de ce document (sauf pour les tables SOCIODEM (ou SOCIOSCM), INDIVIDU et SITFIN, dont le dictionnaire figure dans la documentation de la base de données socio-démographiques).

Une exploitation de la base de données sur les revenus pour la métropole est publiée dans la collection Synthèses de l'Insee (septembre 1996)<sup>2</sup>.

### **Les ressources mesurées par l'enquête budget**

**En principe, l'enquête Budget de famille 1995 mesure l'ensemble des ressources annuelles perçues par le ménage au cours des douze mois précédent l'enquête.**

Le champ des ressources couvertes par l'enquête est présenté en annexe 1 (nomenclature des ressources CODREV). L'enquête couvre la quasi-totalité des ressources monétaires, avec toutefois quelques exceptions (par exemple, les remboursements d'assurance-maladie sont ignorés). Les ressources en nature (loyers fictifs, avantages en nature, consommations médicales financées par un tiers payant...) sont ignorées dans la base revenus, mais les données de l'enquête sur les dépenses pourraient permettre d'en évaluer certaines.

---

<sup>2</sup> Les chiffres publiés dans Synthèse peuvent différer légèrement de ceux issus d'une exploitation de la base métropole, car la publication synthèse a été réalisée à partir de fichiers provisoires.

Pour la plupart des revenus, les données sont assez fiables et rejoignent d'autres sources (Comptes de la nation par exemple) à 10% près. Cependant, deux types de revenus sont fortement sous-estimés dans l'enquête Budget, comme dans les autres enquêtes auprès des ménages : les revenus d'indépendants (CODREV=10), et les revenus du patrimoine (CODREV=50 à 56). Pour les premiers, on obtient une estimation satisfaisante des bénéfices fiscaux, lesquels sous-estiment fortement le revenu au sens économique évalué par les Comptes. Pour les seconds, on ne couvre environ qu'un tiers des revenus du patrimoine évalués par les Comptes. Outre les revenus d'indépendants et les revenus du patrimoine, l'enquête couvre sans doute mal les ressources exceptionnelles (CODREV=60 à 66). En ce qui concerne les prélèvements obligatoires, toutes les ressources déclarées sont en principe nettes de prélèvement obligatoire à la source (cotisations sociales, CSG). En revanche, les impôts directs ne sont pas décomptés.

### **L'individualisation des ressources**

La plupart des ressources sont individualisées : pour l'ensemble des ressources telles que  $10 \leq \text{CODREV} \leq 36$  (cf. codes en annexe 1), on identifie en général le bénéficiaire de la ressource, d'où les variables NI et QUI de la table REVENUS.

Par contre, les autres ressources n'ont pas été individualisées dans l'enquête : aides au logement, prestations familiales, revenus du patrimoine, ressources exceptionnelles, ventes de biens durables, pensions alimentaires et aides financières provenant d'autres ménages.

### **La période de référence**

On a cherché à mesurer le total annuel perçu au cours des douze mois précédant l'interview du ménage enquêté. Les montants des ressources sont exprimés en Francs courants par an. Les interviews des différents ménages se sont déroulées entre octobre 1994 et octobre 1995, la vague (variable V de la table SOCIODEM) permettant de repérer la date de l'interview. Les revenus recueillis portent donc tantôt sur 1993, tantôt sur 1994, tantôt sur 1995, le point moyen étant en théorie Avril 1994.

Dans certains cas toutefois, l'enquêté ne pouvait pas déclarer le revenu des douze derniers mois précédant l'enquête, et il préférerait déclarer le revenu de la dernière année civile ou du dernier exercice connu. Dans tous les cas, la variable ANNEE de la table REVENUS permet de connaître la véritable date de référence.

Lorsqu'une ressource a été perçue seulement une partie de l'année, la variable DUREE de la table REVENUS permet de reconstituer le montant mensuel de la ressource. Par exemple, considérons un salarié ayant travaillé 8 mois au cours des 12 derniers mois précédant l'interview, pour une rémunération mensuelle de 10000 F ; dans la table REVENUS, son revenu annuel est  $\text{MONTANT} = \text{VALEUR} = 80000$ , et le nombre de mois de perception est  $\text{DUREE} = 8$ , d'où le montant mensuel  $\text{VALEUR} / \text{DUREE} = 10000$ .



## **La prise en compte d'un changement récent dans la composition du ménage**

Lorsque le ménage s'est formé ou a changé de composition au cours des 12 derniers mois (mise en couple, séparation, départ d'un enfant...), les ressources du ménage sont par convention la somme des ressources perçues au cours des 12 derniers mois par les individus présents dans le ménage au moment de l'enquête. Lorsqu'un décès est intervenu au cours des 12 derniers mois précédent l'enquête, on prend en compte les éventuels revenus de ce défunt au cours des 12 derniers mois (code NI=9 dans la table REVENUS).

Cette convention a le mérite d'être simple, et surtout elle garantit que chaque ressource est comptée dans un ménage et un seul. Mais elle peut donner une vision faussée du niveau de vie de certains ménages. Par exemple, considérons un homme gagnant 10000 F par mois et une femme sans ressource propre ayant vécu en couple, et supposons que le couple s'est séparé juste avant la date de l'enquête pour former deux ménages différents : on peut admettre qu'au cours des douze mois précédent l'enquête l'homme et la femme ont eu chacun le même niveau de vie, correspondant à 10000 F par mois pour deux personnes ; or le revenu enregistré dans l'enquête est 10000 F par mois (pour une personne seule) si on interroge le ménage de l'homme, et zéro Francs si on interroge le ménage de la femme. Au niveau macroéconomique, l'estimation du revenu total des ménages est correcte. Mais au niveau microéconomique, le niveau de vie de l'homme est nettement surestimé tandis que celui de la femme est nettement sous-estimé.

Afin de contrôler cette difficulté, il est conseillé d'utiliser les variables EXIEVE, DATEVE, et NATEVE de la table SOCIODEM qui informent sur l'existence d'un changement intervenu dans la composition du ménage durant les douze mois précédent l'enquête. A priori, si NATEVE4=1 (existence d'une mise en couple ou d'une séparation depuis 12 mois), les revenus enregistrés dans l'enquête ne donnent pas une vision exacte du niveau de vie du ménage.

## **L'imputation de valeurs manquantes sur les montants des revenus :**

Dans le questionnaire revenus, les ménages étaient invités à indiquer en clair (c'est-à-dire sous la forme d'une valeur numérique) le montant de chacune de leurs ressources. Mais, dans 1 à 5% des cas, le montant est déclaré en tranches ou bien il n'est pas du tout déclaré. Pour les revenus d'indépendants, ces non-réponses sont plus fréquentes (environ 9% de montants déclarés en tranches, et 6% de montants non-déclarés).

Pour les revenus du patrimoine, le questionnaire renonçait d'emblée à demander les montants en clair, et ne demandait que des montants en tranche ; malgré tout, les revenus des placements financiers ne sont pas déclarés dans 10 à 25% des cas. Les aides financières reçues en nature (CODREV=73) étaient également demandées en tranches dans le questionnaire.

Pour toutes ces raisons, de nombreux montants ne sont connus qu'en tranches ou ne sont pas connus. Pour remédier à ce problème, on a imputé économétriquement une valeur en clair pour chacun des montants déclarés en tranches ou non déclarés (cf. encadré 1).

### **Encadré 1** **Méthode d'imputation économétrique pour les montants des ressources**

Pour imputer en clair les montants déclarés en tranche et les montants non-déclarés, on a estimé pour chaque type de ressource un modèle de régression. La variable expliquée est le logarithme du montant de la ressource. Les variables explicatives sont la durée de perception (variable DUREE), le fait qu'il s'agit d'une ressource principale ou secondaire pour l'individu (variable NUMERO), le revenu global du ménage (variable TRAREV), et surtout les différentes variables socio-démographiques caractérisant le ménage ou l'individu bénéficiaire : sexe, âge, diplôme, CS, statut (public, privé, indépendant), travail à temps partiel, CDI ou emploi précaire, nombre d'enfants, degré d'urbanisation, etc. Les variables explicatives retenues sont spécifiques à chaque type de ressources.

Le modèle a d'abord été estimé à partir des montants déclarés en clair ou en tranches. Puis on a imputé, pour chacun des montants non-déclarés, une valeur fournie par le modèle (valeur prédite par le modèle + résidu simulé). On a procédé de même pour les montants déclarés en tranche, en contraignant cette valeur fournie par le modèle à se situer dans la tranche déclarée.

#### Cas particulier des revenus d'indépendant (CODREV=10) :

On a introduit comme variables explicatives le fait qu'il s'agisse d'un bénéfice fiscal au forfait, et le fait qu'une partie des revenus liés à l'activité indépendante soit perçue sous forme de salaires.

En outre, la question TRADEP (cf table INDEPEN) a été mobilisée pour se substituer au montant en tranche TRAFIS lorsque le montant du bénéfice n'était déclaré ni en clair ni en tranche ; on a alors majoré la valeur imputée de 10%, car on considère, estimations économétriques à l'appui, que TRADEP sous-estime le bénéfice de 10% par rapport à TRAFIS.

#### Cas particulier des revenus du patrimoine financier :

Pour les revenus du patrimoine financier (CODREV=50 à 53), la procédure était un peu plus complexe, car on a mobilisé non seulement les informations sur le montant des revenus (variables RAPACTx), mais aussi les informations sur le montant du patrimoine financier (variables PATRIFx).

Pour chacun des quatre types d'actifs financiers considérés dans l'enquête, on a procédé comme suit. Dans une première étape, on a simulé économétriquement le revenu lié à l'actif, uniquement à partir des réponses à RAPACTx, ce qui a fourni un revenu simulé RS1xx. Dans une deuxième étape, on a simulé économétriquement le patrimoine détenu dans l'actif considéré, avec un modèle utilisant PATRIFx comme variable expliquée, et le revenu simulé RS1xx comme variable explicative (en plus des variables explicatives socio-démographiques), ce qui a fourni un patrimoine simulé PATxx. La valeur PATxx a ensuite été multipliée par un taux d'intérêt forfaitaire pour obtenir le montant final du revenu lié à l'actif (variable IMPxx de la table EPARGNE ou variable VALEUR de la table REVENUS). Les variables RS1xx et PATxx sont conservées dans la table EPARGNE.

Les taux d'intérêts retenus sont les mêmes que pour la vague 1994 du panel européen :

- 4,58% pour les livrets d'épargne (CODREV=50)
- 5,21% pour l'épargne-logement (CODREV=51)
- 5,26% pour les valeurs mobilières (CODREV=52)
- 6,24% pour l'assurance-vie (CODREV=53)

On retiendra que les revenus du patrimoine financier affichés comme résultats de l'enquête reposent essentiellement sur les déclarations concernant le stock de patrimoine financier détenu.

Pour chaque ressource, la table REVENUS contient à la fois le montant tel qu'il a été déclaré (variable MONTANT pour les montants déclarés en clair, variable TRANCHE pour les montants déclarés en tranche) et le montant en clair après imputation (variable VALEUR). La variable MODE précise le mode de déclaration (en clair, en tranches, non-déclaré). Les données de la table MENREV sont basées sur les montants en clair après imputation.

### L'échantillon de la base revenus

Les 11294 ménages métropolitains (3040 ménages DOMiens) retenus dans l'échantillon de la base revenus sont les ménages qui ont répondu de façon satisfaisante aux questions sur les revenus, à savoir les ménages enquêtés qui vérifient les conditions suivantes :

- ils ont répondu entièrement aux questionnaires 1 et 4 de l'enquête.
- ils ont répondu à la question en tranches TRAREV sur le revenu global du ménage, et la somme des revenus déclarés en clair est compatible avec la tranche définie par TRAREV.
- les enquêteurs ont jugé fiables les réponses sur les revenus.

Pour plus de détail, se reporter à l'encadré 2.

### Attention :

L'échantillon de la base revenus comprend des ménages enquêtés qui n'ont pas répondu aux questionnaires 2 et 3, ou bien qui n'ont pas rempli les carnets de dépenses. Parmi les enquêtés ayant répondu de façon satisfaisante aux questions sur les revenus, environ un sur dix n'a pas répondu à la partie de l'enquête sur les dépenses.

Même si l'on exploite que la partie de l'enquête sur les revenus, ceci complique un peu l'exploitation en ce qui concerne les ventes de biens durables (collectées dans le questionnaire 2) et les sommes provenant d'autres ménages (collectées dans le questionnaire 3). Si le questionnaire 2 ou le questionnaire 3 n'est pas rempli (soit  $Q2=0$  ou  $Q3=0$  dans la table SOCIODEM ou la table MENREV), alors ces ressources ne sont pas connues<sup>3</sup>.

Pour exploiter les informations sur les pensions alimentaires, aides financières, et ventes de bien durables, il est donc conseillé de sélectionner les ménages tels que  $Q2=Q3=1$ . La variable de pondération PONDERQ3<sup>4</sup> de la table SOCIODEM permet de redresser l'échantillon constitué des ménages de la base revenus ayant répondu en outre aux questionnaires 2 et 3.

---

<sup>3</sup> Pour les ménages tels que  $Q3=0$ , on n'enregistre pas en principe les pensions alimentaires et les aides financières reçues (CODREV=70 à 73). Néanmoins, dans la table REVENUS, on trouvera pour ces ménages quelques occurrences de CODREV=70 à 73 qui proviennent des questions en fin du questionnaire 4 (RESEXC8 et EXIATR). Dans la table MENREV, les variables concernant les pensions alimentaires et les aides financières sont mises à valeur manquante pour les ménages tels que  $Q3=0$ .

Il en est de même en ce qui concerne les ventes de biens durables (CODREV=67 à 69) lorsque  $Q2=0$ .

<sup>4</sup> Cette variable a été obtenue comme la variable PONDERR (calage sur marges en utilisant les mêmes variables de calage). Elle n'a pas été calculée pour la base des DOM.

## Encadré 2

### Sélection des ménages ayant répondu de façon satisfaisante aux questions sur les revenus :

On dispose au départ de 11937 ménages métropolitains (3408 ménages DOMiens) ayant rempli les questionnaires 1 et 4 en entier. Parmi cet échantillon initial, on a sélectionné des ménages "fiables" en ce qui concerne les réponses aux revenus, d'abord en utilisant la question TRAREV du questionnaire 4, puis en utilisant les questions FAREV1 et FAREV2 de la fiche-adresse :

#### Première sélection sur la base de TRAREV :

TRAREV est le revenu total en tranches déclaré directement par l'enquêté (cf. table QUEST4). La première sélection consiste à comparer TRAREV à la somme des montants déclarés en clair. Pour cela, on a calculé en fait deux variantes de la somme des revenus déclarés en clair (sur la base de la variable VALEUR après imputation de valeurs manquantes) :

- RT1=somme des ressources de type CODREV=10 à 48 (en principe, vue la formulation de TRAREV, RT1 est l'équivalent en clair de TRAREV).

- RT2 = RT1 + somme des ressources de type CODREV = 01 à 02, 50 à 56, 70 à 73 (RT2 correspond à l'équivalent de TRAREV augmenté des aides au logement, des revenus du patrimoine, et des sommes provenant d'autres ménages).

On compare alors TRAREV, TRA1 (tranche dans laquelle se situe RT1), et TRA2 (tranche dans laquelle se situe RT2). Si TRA1 correspond à TRAREV, le ménage est fiable. Si TRA1 se situe dans la tranche immédiatement inférieure ou supérieure à TRAREV, le ménage est encore considéré comme fiable. Si TRA1 est dans une tranche nettement inférieure à TRAREV, mais que TRA2 est proche de TRAREV (tranche identique, immédiatement inférieure ou supérieure), alors on admet encore que le ménage est fiable ; dans ce cas, le ménage a sans doute tenu compte des aides au logement, de son patrimoine de rapport, ou bien des pensions et aides reçues lorsqu'il a répondu à TRAREV. Dans tous les autres cas, le ménage est jugé non fiable, et éliminé de l'échantillon.

Sur les 11937 ménages métropolitains initiaux, 11695 (98,0%) ont ainsi été jugés fiables. 113 ont été jugés non fiables donc éliminés, et 129 autres ont été éliminés pour cause de non-réponse à TRAREV.

Sur les 3408 ménages DOMiens initiaux, 3289 (96,5%) ont ainsi été jugés fiables. 60 ont été jugés non fiables donc éliminés, et 59 autres ont été éliminés pour cause de non-réponse à TRAREV.

#### Deuxième sélection sur la base de la fiche-adresse :

Dans les questions FAREV1 et FAREV2 de la fiche-adresse, les enquêteurs ont porté une appréciation allant de "très fiable" à "pas du tout fiable" sur la qualité des réponses sur les revenus (FAREV1 porte sur l'existence des revenus, FAREV2 sur les montants). Lorsque l'une au moins de ces questions est codée à "peu fiable" ou "pas du tout fiable", le revenu total déclaré par le ménage est sensiblement inférieur au revenu total des ménages "très fiables" ou "assez fiables", à caractéristiques socio-démographiques identiques. Ceci nous a conduit à éliminer de l'échantillon les ménages pour lesquels l'une au moins des deux questions FAREV1 ou FAREV2 est codée "peu fiable" ou "pas du tout fiable".

En métropole, cela conduit à conserver 11294 ménages, parmi les 11695 présents à ce stade (soit 96,6%). Dans les DOM, on conserve 3040 ménages, parmi les 3289 (soit 92,4%).

### **Comparabilité avec les anciennes enquêtes Budget.**

Dans les anciennes enquêtes Budget de famille (1979, 1984-85, et 1989), des données sur les revenus étaient présentes dans les fichiers et publiées sur support papier : variable REVTOT de la table MENAGE du fichier des enquêtes 1979 à 1989 ; ligne "revenu total" dans la publication intitulée "Le budget des ménages en 1989".

Ces données sur les revenus ne sont pas directement comparables aux données de l'enquête 1995. En effet, dans les anciennes enquêtes 1979 à 1989, la définition du revenu total (REVTOT) était différente, le champ des ressources couvertes par l'enquête était différent, et les montants de ressources non déclarés n'étaient pas imputés (ils étaient simplement mis à zéro).

Il est néanmoins possible de recalculer, à partir des fichiers bruts des anciennes enquêtes, les diverses ressources telles qu'elles sont définies dans l'enquête 1995. On peut ainsi calculer un revenu total (et ses composantes) comparable sur les enquêtes 1979, 1984-85, 1989, et 1995. Ce travail a été réalisé en interne à la division Conditions de vie de l'Insee, notamment en vue du document Synthèses publié en septembre 1996.

## DICTIONNAIRES

---

Tables de données élaborées



## TABLE REVENUS

CARACTERISTIQUES ET MONTANT DE CHAQUE RESSOURCE  
(1 obs par ressource)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
NI 0 .. 9	Numéro individuel du bénéficiaire de la ressource <sup>5</sup> 0 : Ressource non individualisée 1 à 8 : Numéro individuel du bénéficiaire 9 : Le bénéficiaire est un individu décédé depuis moins de douze mois. (voir encadré 3)
QUI car[1]	Nature du bénéficiaire de la ressource 0 : Ressource non individualisée 1 : Bénéficiaire = personne de référence du ménage 2 : Bénéficiaire = conjoint de la personne de référence 3 : Bénéficiaire = autre personne du ménage <sup>6</sup> (voir encadré 3)
CODREV car[2]	Nature de la ressource 01 à 73 : voir nomenclature des ressources en annexe 1

<sup>5</sup> Lorsque  $1 \leq NI \leq 8$ , NI correspond à la variable NI de la table INDIVIDU (numéro individuel de l'individu). Mais lorsque  $NI > 8$ , le NI de la table INDIVIDU et de la table REVENUS ne se correspondent plus. En effet, si  $NI > 8$ , la variable NI de la table INDIVIDU correspond toujours au numéro individuel dans le tableau de composition du ménage, alors que dans la table REVENUS une valeur de NI supérieure à 8 (en fait  $NI=9$ ) correspond à un individu récemment décédé et par conséquent absent du tableau de composition du ménage. Rappel : si le ménage comporte plus de 8 personnes, le questionnaire sur les revenus ne prend en compte que les ressources des huit premiers individus du ménage, si bien que dans la table REVENUS on ne retrouve que des individus dont le numéro individuel NI est compris entre 1 et 8. En conclusion, on ne peut apparier les observations de la table REVENUS avec celles de la table INDIVIDU que lorsque NI est compris entre 1 et 8.

<sup>6</sup> Y compris individu décédé depuis moins de 12 mois (cas où  $NI=9$ ).



```

MODE          | Mode de déclaration du montant de la ressource
car[1]       | par l'enquêté :
              |   1 : montant déclaré en clair
              |   2 : montant déclaré en tranche
              |   3 : montant non déclaré7
              |
              | (si MODE=1)
MONTANT      | Montant annuel de la ressource déclaré en clair :
-1 .. n     | NB : MONTANT est codé -1 si déficit (pour CODREV=10
              | uniquement)
              |
              | (si MODE=2)
TRANCHE     | Montant de la ressource déclaré en tranche :
car[2]      |   00 : Déficit (pour CODREV=10,52,53,54,55,56 uniquement)
              |   01 :   0 F à moins de   1.200 F/an
              |   02 :  1.200 F à moins de  2.400 F/an
              |   03 :  2.400 F à moins de  6.000 F/an
              |   04 :  6.000 F à moins de 12.000 F/an
              |   05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an
              |   06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an
              |   07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an
              |   08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
              |   09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
              |   10 : 600.000 F par an et plus
              |
              | (si MODE=1, 2, ou 3)
VALEUR      | Montant annuel de la ressource après imputation :
-1 .. n     | - si MODE=1, montant déclaré en clair : VALEUR=MONTANT8
              | - si MODE=2, montant imputé économétriquement
              |   (dans la tranche définie par la variable TRANCHE9)
              | - si MODE=3, montant imputé économétriquement
              | NB : VALEUR est codée -1 si déficit (pour
              | CODREV=10,54,55,56 uniquement10)

```

<sup>7</sup> Quelques montants déclarés en clair mais jugés aberrants ont été mis en MODE=3 puis réimputés.

<sup>8</sup> Suite à un apurement résiduel effectué après les imputations sur la variable VALEUR, VALEUR est différent de MONTANT pour une vingtaine d'observations.

<sup>9</sup> Pour CODREV=50 à 53, VALEUR ne se trouve pas nécessairement dans la tranche définie par la variable TRANCHE, compte-tenu du mode d'imputation spécifique des revenus du patrimoine financier. En effet, pour CODREV=50 à 53, VALEUR est égal au produit du patrimoine détenu par un taux d'intérêt (cf. encadré 1).

<sup>10</sup> Le questionnaire 4 prévoit qu'un revenu peut être négatif pour les revenus suivants : bénéfiques d'indépendants (CODREV=10), revenus de valeurs mobilières et assurance-vie (CODREV=52 ou 53), revenus fonciers nets de charges (CODREV=54, 55, ou 56). On a alors un déficit codé à -1 pour MONTANT, ou bien à 00 pour TRANCHE. Pour CODREV=10, 54, 55, ou 56, ces déficits se retrouvent codés en -1 pour la variable VALEUR. En ce qui concerne les placements financiers (CODREV=52 ou 53), les déficits disparaissent pour la variable VALEUR, car cette dernière est calculée comme le produit du patrimoine détenu par un taux d'intérêt (cf. encadré 1).

	(si CODREV est compris entre 10 et 48 <sup>11</sup> )
DUREE	Nombre de mois durant lesquels la ressource a été perçue
0 .. 12	au cours des douze derniers mois :
	0 : ressource perçue de façon ponctuelle
	1 à 11 : ressource perçue une partie de l'année écoulée
	12 : ressource perçue durant toute l'année écoulée
ANNEE	Année de perception de la ressource <sup>12</sup> :
car[1]	1 : revenu de l'année 1993
	2 : revenu de l'année 1993-94
	3 : revenu de l'année 1994
	4 : revenu de l'année 1994-95
	5 : revenu de l'année 1995
NUMERO	Numéro de la ressource, construit comme suit :
car[1]	- si CODREV=10, NUMERO est le numéro de l'activité
	indépendante (variable NUMACTI de la table INDEPEN)
	- si 20≤CODREV≤35, alors NUMERO=1 ou NUMERO=2.
	En général, NUMERO est égal à 1.
	NUMERO est égal à 2 si la ressource a été déclarée à la
	question MSUI des tables SALAIRES, AUTRESS, PRESTAT,
	i.e. lorsqu'il s'agit de ressources secondaires pour le
	bénéficiaire (ex : second salaire, seconde retraite).
	- si CODREV=01 à 02, 11, 36 à 73, alors NUMERO=0.

### Encadré 3

#### Compléments sur les variables NI et QUI :

**- Pour CODREV = 01, 02, 40 à 73 :**

Les ressources ne sont pas individualisées. Par conséquent, NI=QUI=0.

**- Pour CODREV = 20 à 36 :**

Les ressources sont individualisées. Par conséquent, 1≤NI≤9 et 1≤QUI≤3.

Toutefois, pour quelques dizaines d'observations, on a NI=QUI=0 (ressource non individualisée). Ceci se produit pour les ressources déclarées à la fin du questionnaire 4 (questions RESECX8 et EXIATR), pour lesquelles le bénéficiaire n'est pas identifié.

**- Pour CODREV = 10 (activités indépendantes) :**

On se base sur les questions QUIIND (cf. table INDEPEN).

Si l'activité est exercée par la personne de référence seule, ou bien si elle est exercée par le conjoint seul, la ressource est individualisée : NI = 1 ou 2, QUI = 1 ou 2.

Si l'activité est exercée par une seule personne du ménage autre que PR ou CJ, alors la ressource est individualisée, mais le NI n'est pas connu : NI = 0, QUI = 3.

Si l'activité est exercée conjointement par la personne de référence et le conjoint, alors la ressource n'est pas individualisée : NI = QUI = 0.

Remarque : une activité exercée conjointement par la PR et une personne autre que PR ou CJ est imputée à la PR seule ; une activité exercée conjointement par le CJ et une personne autre que PR ou CJ est imputée au CJ seul.

**- Pour CODREV = 11 (salaires auto-versés dans le cadre d'une activité indépendante) :**

On se base sur les questions SALIND (cf. table INDEPEN).

La ressource est toujours individualisée (1≤QUI≤3). Si QUI=1 ou 2, alors NI=1 ou 2. Mais si QUI=3 alors NI est pas connu (dans ce cas NI=0 et QUI=3).

<sup>11</sup> La variable DUREE n'est pas disponible pour les aides au logement, les revenus du patrimoine, les ressources exceptionnelles, les ventes, et les pensions alimentaires et aides.

Pour les autres ressources, elle est en principe disponible. Cependant, la variable DUREE est à valeur manquante pour CODREV=10 ou 11 lorsque le ménage n'a pas voulu répondre à DURIND. Elle est également à valeur manquante pour 20≤CODREV≤48 pour les ressources qui ont été déclarées à la fin du questionnaire 4 (questions RESEXC8 ou EXIATR).

<sup>12</sup> L'année de perception est arrondie à 6 mois près. Par exemple, si l'on mesure les revenus de mars 1994 à février 1995 (enquête réalisée en mars 1995), alors ANNEE=3 (revenu de 1994). Si l'on mesure les revenus de avril 1994 à mars 1995 (enquête réalisée en avril 1995), alors ANNEE=4 (revenu de 1994-95).



# TABLE MENREV

REVENUS TOTAUX DU MENAGE  
(1 obs par ménage)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
Q2 0 .. 1	Etat de remplissage du questionnaire n°2 (idem SOCIODEM) 0 : non rempli ou incomplet 1 : rempli entièrement
Q3 0 .. 1	Etat de remplissage du questionnaire n°3 (idem SOCIODEM) 0 : non rempli ou incomplet 1 : rempli entièrement
<b>Détail des ressources du ménage</b>	
Pour xx = 01 à 73 (cf. nomenclature des ressources en annexe 1).	
REVxx -1 .. n	<b>Somme des ressources de type xx perçues par le ménage</b> (Montant annuel en Francs courants après imputation <sup>13</sup> ). Exemple : REV01 = allocations logements perçues par le ménage. Remarque : - Si Q2=0, les variables REV67 à REV69 sont à valeur manquante (ventes de biens durables non connues) - Si Q3=0, les variables REV70 à REV73 sont à valeur manquante (p. alim. et aides financières non connues)

<sup>13</sup> Somme de la variable VALEUR sur l'ensemble des observations de la table REVENUS pour lesquelles CODREV=xx. Si le ménage ne perçoit pas de ressources de type xx, alors REVxx=0.

-----  
**Ressources du ménage ventilées par grandes catégories<sup>14</sup>**  
 -----

• **Revenus d'activité**

REVSAL           : Salaires du ménage.  
 0 .. n           : REVSAL = REV11 + REV20 + REV31 + REV33 + REV36

REVIND           : Revenus d'indépendants du ménage<sup>15</sup>.  
 -1 .. n          : REVIND = REV10

REVSEC           : Revenus d'activités secondaires du ménage.  
 0 .. n           : REVSEC = REV21

• **Revenus sociaux**

REVRET           : Retraites et pensions du ménage.  
 0 .. n           : REVRET = REV23 + REV24 + REV25 + REV26 + REV30

REVCHO           : Revenus liés au chômage.  
 0 .. n           : REVCHO = REV22 + REV64

REVFAM           : Prestations familiales et bourses d'études du ménage.  
 0 .. n           : REVFAM = REV32 + REV40 + REV41 + REV42 + REV43 + REV44  
                   + REV45 + REV46 + REV47

REVLOG           : Aides au logement du ménage<sup>16</sup>.  
 0 .. n           : REVLOG = REV01 + REV02

REVINV           : Revenus liés à l'invalidité, handicap, dépendance.  
 0 .. n           : REVINV = REV27 + REV28 + REV29 + REV48

REVRMI           : RMI et aides sociales du ménage<sup>17</sup>.  
 0 .. n           : REVRMI = REV34 + REV35

<sup>14</sup> Ce découpage du revenu total par grandes catégories reprend celui de l'étude sur les revenus des ménages et les inégalités, publiée dans le document Synthèses (septembre 1996). Toutefois, les moyennes pondérées des variables peuvent différer légèrement des résultats publiés dans Synthèses, car l'échantillon de répondants utilisé pour Synthèses n'était pas tout à fait l'échantillon définitif de la base Revenus.

<sup>15</sup> Les revenus d'indépendants mesurés dans l'enquête correspondent à peu près à la somme des bénéficiaires fiscaux (BA, BIC, BNC, et RGA) mesurés par la Direction Générale des Impôts ; mais ils sont nettement sous-estimés par rapport aux revenus économiques mesurés par la Comptabilité Nationale.

<sup>16</sup> Allocation de logement familiale + allocation de logement sociale + Aide Personnalisée au Logement. Notons que l'allocation de logement sociale semble mal couverte par l'enquête.

<sup>17</sup> L'enquête ne couvre que 60% du RMI environ. Rappelons que les RMistes ne vivant pas dans un logement ordinaire sont hors champ de l'enquête.

	• Revenus du patrimoine
REVPAT -1 .. n	Revenus du patrimoine du ménage <sup>18</sup> . REVPAT = REV50 + REV51 + REV52 + REV53 + REV54 + REV55 + REV56
	• Ressources non comptabilisées dans le revenu total
	(si Q3=1 uniquement <sup>19</sup> )
REVAID 0 .. n	Pensions alimentaires et aides financières reçues par le ménage <sup>20</sup> . REVAID = REV70 + REV71 + REV72 + REV73
	(si Q2=1 uniquement <sup>21</sup> )
REVVEN 0 .. n	Ventes de biens durables du ménage. REVVEN = REV67 + REV68 + REV69
REVEXC 0 .. n	Ressources exceptionnelles du ménage <sup>22</sup> . REVEXC = REV60 + REV61 + REV62 + REV63 + REV65
REVDIV 0 .. n	Ressources diverses du ménage <sup>23</sup> . REVDIV = REV57 + REV58 + REV66

<sup>18</sup> Les revenus du patrimoine mesurés dans l'enquête (variable REVPAT) sont fortement sous-estimés, l'enquête ne couvrant que le tiers environ de la Comptabilité Nationale. Seuls les loyers (REV54) sont correctement évalués par l'enquête. Pour reconstituer le "vrai" niveau des revenus du patrimoine, il est conseillé d'appliquer à chaque type de revenu du patrimoine un coefficient multiplicateur (dépendant éventuellement des caractéristiques socio-démographiques du ménage), de façon à se caler sur des sources macroéconomiques exogènes. Ceci a par exemple été réalisé dans la publication Synthèses (septembre 1996).

Notons que les revenus du patrimoine de l'enquête Budget 1995 ne sont pas comparables aux revenus du patrimoine des anciennes enquêtes Budget : ces enquêtes ne recueillaient aucune information sur l'épargne bancaire (REV50 et REV51), sur l'assurance-vie (REV53), et sur les actifs professionnels (REV56) ; elles ne mesuraient que les revenus de valeurs mobilières (REV52) et les loyers (REV54 et REV55).

<sup>19</sup> Utiliser la variable de pondération PONDERQ3.

<sup>20</sup> Dans la revue Synthèses (septembre 1996), on ne retient que les pensions alimentaires et aides régulières (REV70+REV71), car seule cette somme est comparable avec les données des enquêtes Budget de famille 1984-85 et 1989 sur les pensions alimentaires et aides reçues de la famille. Les variables REV72 et REV73 ne sont observées que dans l'enquête Budget 1995.

<sup>21</sup> Utiliser la variable de pondération PONDERQ3.

<sup>22</sup> Les ressources exceptionnelles sont probablement mal couvertes par l'enquête.

<sup>23</sup> Ces ressources ne constituent pas un revenu au sens économique. Etant donné qu'elles font plus ou moins double compte avec d'autres ressources, il ne convient pas de les inclure dans le calcul de la ressource totale du ménage.

Revenu total du ménage	
REVTOT 0 .. n	<p><b>Revenu total du ménage<sup>24</sup></b>  défini comme la somme des revenus d'activité, des revenus sociaux, et des revenus du patrimoine.  <math>REVTOT = REVSAL + REVIND + REVSEC</math>  <math>+ REVRET + REVCHO + REVFAM + REVLOG + REVINV + REVRMI</math>  <math>+ REVPAT</math></p> <p>Remarque : On a <math>REVTOT=0</math> pour quelques ménages. Il s'agit surtout de ménages aidés par leur famille (<math>REVAID&gt;0</math>).</p>
Impôts directs payés par le ménage	
IR 0 .. n	<p>Impôt sur le revenu (foyer fiscal principal)  (source : - questionnaire 3, module 1b  - imputations économétriques si non-réponse<sup>25</sup>)</p>
IRBIS 0 .. n	<p>Impôt sur le revenu (foyer fiscal secondaire)  (source : idem que IR)</p>
IMPFON 0 .. n	<p>Taxe foncière  (source : questionnaire 1, module 2h)</p>
IMPHAB 0 .. n	<p>Taxe d'habitation  (source : questionnaire 1, module 2h)</p>
IMPOTS 0 .. n	<p>Total des impôts directs  <math>IMPOTS = IR + IRBIS + IMPFON + IMPHAB</math></p>

**24 Attention ! Cette définition du revenu total n'est qu'une définition possible parmi d'autres :**

- REVTOT est un revenu monétaire (il n'inclut pas les revenus en nature comme les rémunérations en nature, les loyers fictifs, ou les prestations de santé). Les informations présentes dans la base "dépenses" de l'enquête permettent d'imputer des revenus en nature.
- REVTOT est un revenu net de prélèvements obligatoires à la source, mais les impôts directs ne sont pas déduits (on peut y remédier en déduisant les variables IR, IRBIS, TAXHAB, TAXFON).
- REVTOT ne prend pas en compte les pensions alimentaires et aides de la famille (ni celles versées ni celles reçues). On peut y remédier en ajoutant à REVTOT les montants reçus REV70 à REV73, et en retranchant les montants versés DON70 à DON73 ; étant donné que les aides versées sont - dans les déclarations des ménages - en moyenne supérieures aux aides reçues, on pourra éventuellement utiliser un coefficient correcteur afin que le solde des aides versées et des aides reçues soit nul en moyenne.
- REVTOT ne prend pas en compte les ventes de biens durables, les ressources exceptionnelles, ni d'ailleurs d'autres ressources non couvertes par l'enquête (ex : remboursements d'assurance-maladie).
- Les revenus d'indépendants et les revenus du patrimoine inclus dans REVTOT sont sous-estimés. On peut y remédier en se recalant sur des données macroéconomiques.
- Enfin, notons que la variable REVTOT n'est pas comparable à la variable REVTOT présente dans les fichiers des anciennes enquêtes Budget.

<sup>25</sup> Certains ménages déclarant le montant de leur impôt en tranches, ou ne déclarant pas ce montant, on a procédé à des imputations de valeurs manquantes, comme pour les montants des revenus (cf. encadré 1) ; les variables explicatives sont bien sûr le revenu total et la taille du ménage.

En outre, pour les ménages n'ayant pas répondu au questionnaire 3, et ne fournissant par conséquent aucune information sur leurs impôts, on a simulé à l'aide d'un modèle LOGIT s'ils sont imposables ou non (avec comme variables explicatives le revenu total et la taille du ménage), puis on a imputé le montant de l'impôt.

-----  
**Pensions alimentaires et aides financières versées par le ménage**  
 (source : questionnaire 3 module 2a, et imputations économétriques<sup>26</sup>)  
 Les variables se trouvent dans la table SITFIN  
 -----

*(Les variables suivantes sont renseignées si Q2=Q3=1<sup>27</sup>)*

DON70 0 .. n	Pensions alimentaires versées par le ménage. (sommes d'argent versées régulièrement avec OBLDONR=1)
DON71 0 .. n	Aides financières versées régulièrement. (sommes d'argent versées régulièrement avec OBLDONR≠1)
DON72 0 .. n	Aides financières versées occasionnellement <sup>28</sup> . (sommes d'argent versées ou données occasionnellement)
DON73 0 .. n	Aides financières versées "en nature". (biens et services payés ou offerts en cadeaux)
DONTOT 0 .. n	Total pensions alimentaires et aides financières versées. DONTOT = DON70 + DON71 + DON72 + DON73

<sup>26</sup> Comme pour le calcul des montants de revenus, on a procédé à des imputations de valeurs manquantes pour les montants déclarés en tranche ou non-déclarés dans le questionnaire 3.

La construction de la variable DON73 est plus complexe. Les "biens et services payés ou offerts en cadeau" comportent en effet douze rubriques dans le questionnaire 3 page 56. Pour les six premières, le montant est connu. Pour les trois suivantes (biens durables offerts), on se base en fait non pas sur le questionnaire 3, mais sur les montants de biens durables achetés pour une personne extérieure au ménage tels qu'ils apparaissent dans le questionnaire 2 (pages 35, 38, 45). Enfin, pour les trois dernières (santé, nourriture, autres), les ménages qui ont déclaré l'existence d'un don se sont vu imputé un montant annuel forfaitaire de 5206 F pour la santé, 2103 F pour la nourriture, ou 3398 F pour les autres dépenses. Ces montants forfaitaires ont été estimés au moyen d'un modèle économétrique basé sur les aides reçues (questionnaire 3 page 58, variable MONREC expliquée par les variables EXREC11 à EXREC26).

<sup>27</sup> Utiliser la variable de pondération PONDERQ3.

<sup>28</sup> Le montant annuel des aides irrégulières (DON72 ainsi que REV72) est obtenu en multipliant par 12 le montant versé (ou reçu) au cours du dernier mois. La valeur de DON72 (comme celle de REV72) a donc peu de sens pour un ménage pris en particulier : le montant annuel dépasse ainsi 100000 F dès que le ménage fait (ou reçoit) un don de 10000 F ou plus au cours du dernier mois, en revanche le montant annuel est nul pour un ménage qui n'a rien donné (ou reçu) depuis un mois, mais qui avait fait (ou reçu) un don au cours des 11 mois précédents. La seule exploitation possible de DON72 (comme de REV72) consiste à étudier des montants moyens par catégories.





DICTIONNAIRES

---

Tables de données brutes de saisie



## TABLE QUEST4

- QUESTIONNAIRE 4 : DATE ET HEURE DE PASSAGE
    - EXISTENCE DE REVENUS D'INDEPENDANTS
    - EXISTENCE DE PRESTATIONS FAMILIALES
    - REVENU GLOBAL DECLARE PAR LE MENAGE
- (1 obs par ménage)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
<b>QUESTIONNAIRE N°4 : DATE ET HEURE DE PASSAGE</b>	
JDEB4 car[10]	Jour du début du questionnaire (calculé par l'ordinateur)
HDEB4 car[8]	Heure du début du questionnaire (calculé par l'ordinateur)
JFIN4 car[10]	Jour de fin du questionnaire (calculé par l'ordinateur)
HFIN4 car[8]	Heure de fin du questionnaire (calculé par l'ordinateur)
DATE4 car[8]	Date saisie par l'enquêteur <sup>29</sup>
<b>EXISTENCE DE REVENUS POUR UN DEFUNT<sup>30</sup></b> (question préliminaire posée sous CAPI à l'enquêteur)	
DECES car[1]	(si le ménage a connu un décès depuis 12 mois) <sup>31</sup> Est-ce que la personne défunte a eu des ressources personnelles durant les 12 mois précédant l'enquête ? 1 : oui 2 : non 8 : ne sait pas 9 : refus

<sup>29</sup> C'est la date saisie par l'enquêteur qui est utilisée pour définir les périodes de référence lors de l'interview.

<sup>30</sup> Si oui à DECES, alors les ressources du défunt seront enregistrées avec l'identifiant NI=9 dans EXISRES et les autres tables relatives aux revenus.

<sup>31</sup> cf. quest n°1 module 1E page 10.

-----  
**EXISTENCE DE REVENUS D'INDEPENDANTS**  
**(QUEST N°4 MODULE 1A PAGE 67)**  
-----

EXIIND            | Au cours des 12 derniers mois, le ménage a-t-il perçu des  
car[1]            | revenus issus d'une activité professionnelle indépendante  
                  | (fut-elle secondaire) ?  
                  |     1 : oui  
                  |     2 : non  
                  |     8 : ne sait pas  
                  |     9 : refus

-----  
**EXISTENCE DE PRESTATIONS FAMILIALES**  
**(QUEST N°4 MODULE 1C PAGE 72)**  
-----

FAM1            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu les allocations familiales de base ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non  
  
FAM2            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu le complément familial ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non  
  
FAM3            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non  
  
FAM4            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu l'allocation pour jeune enfant (APJE) ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non  
  
FAM5            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu l'aide à la garde d'enfants versée  
                  | directement au ménage ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non  
  
FAM6            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu l'allocation parentale d'éducation (APE) ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non  
  
FAM7            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu l'allocation de parent isolé(API) ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non

FAM8            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu l'allocation de soutien familial (ASF) ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non

FAM9            | Au cours des 12 derniers mois, une personne du ménage  
0 .. 1           | a-t-elle perçu l'allocation d'éducation spéciale (AES) ?  
                  |     1 : oui  
                  |     0 : non

-----  
**TRANCHE DE REVENU GLOBAL DECLAREE PAR LE MENAGE**  
**(QUEST N°4 MODULE 1D PAGE 72)**  
-----

TRAREV           | En prenant en compte l'ensemble des ressources qui  
car[2]           | viennent d'être énumérées<sup>32</sup>, dans quelle tranche se  
                  | trouvent les ressources du ménage ?  
                  |     01 :        0 F à moins de    1.200 F/an  
                  |     02 :    1.200 F à moins de    2.400 F/an  
                  |     03 :    2.400 F à moins de    6.000 F/an  
                  |     04 :    6.000 F à moins de  12.000 F/an  
                  |     05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an  
                  |     06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an  
                  |     07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an  
                  |     08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an  
                  |     09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an  
                  |     10 : 600.000 F par an et plus  
                  |     98 : ne sait pas  
                  |     99 : refus

RMIN            | borne inférieure de la réponse à TRAREV  
0 .. 9999999    | (calculé d'après TRAREV ; vaut 0 si refus ou nsp)

RMAX            | borne supérieure de la réponse à TRAREV  
0 .. 9999999    | (calculé d'après TRAREV ; vaut 9999999 si refus ou nsp)

<sup>32</sup> Soit en principe : revenus d'indépendants, salaires, autres revenus individualisables, prestations familiales. En théorie, TRAREV ne contient donc pas les allocations-logement, les pensions alimentaires et aides familiales reçues, les revenus du capital, et les ressources exceptionnelles.

-----  
| Comparaison effectuée pendant la collecte sous CAPI  
entre TRAREV et la somme des revenus déclarés en clair

RTOT           | Montant total des revenus déclarés dans le module 2  
0 .. 9999999 | (calculé sous CAPI<sup>33</sup>)  
  
               | (si  $RTOT < RMIN/2$  )  
REFUS          | Y a-t-il eu non-réponse pour le montant d'une ou plusieurs  
car[1]         | ressources principales du ménage ?  
               | (question posée à l'enquêteur sous CAPI)  
               |     1 : oui  
               |     2 : non

---

<sup>33</sup> RTOT est la somme des revenus d'indépendants, salaires, autres revenus individualisables et prestations familiales, calculée en temps réel durant la collecte par le micro-ordinateur sous CAPI, en procédant ainsi :

- si un revenu est déclaré en clair, on l'ajoute simplement à la somme
- si un revenu est déclaré en tranches, on ajoute à la somme la borne inférieure de la tranche déclarée
- si un revenu n'est pas déclaré, on le compte à zéro.

RTOT n'est pas renseigné s'il n'existe aucun revenu dans les modules 1 et 2.

Durant la collecte, l'ordinateur effectuait une comparaison entre le revenu total déclaré directement par l'enquête (TRAREV), et le revenu total calculé comme la somme des revenus déclarés en clair (RTOT). Si l'écart était trop important (soit  $RTOT < RMIN/2$  ou  $RTOT > 2.RMAX$ ), alors un signal invitait l'enquêteur à vérifier les données saisies. Les Directions Régionales procédaient également à une vérification.

En pratique, vu le mode de calcul de RTOT indiqué ci-dessus, il suffisait que les montants de certaines ressources ne soient pas déclarés en clair pour que l'on ait  $RTOT < RMIN$ . La question REFUS permettait à l'enquêteur de signaler la présence de non-réponses sur les montants ; il pouvait ainsi justifier que RTOT soit très inférieur à RMIN.

Notons que les non-réponses sur les montants ont été corrigées par des programmes d'imputations après la collecte lors de la constitution de la table REVENUS (calcul de la variable VALEUR). Pour les ménages n'ayant pas déclaré tous les montants en clair, la somme des revenus d'indépendants, salaires, autres revenus individualisables et prestations familiales issue de la table REVENUS est supérieure à RTOT ; elle est aussi en principe plus proche de TRAREV.

## TABLE EXISRES

EXISTENCE DE SALAIRES ET REVENUS INDIVIDUALISABLES  
(1 obs par individu ayant 11 ans ou plus<sup>34</sup>)

Nom et type de la variable	LIBELLE DE LA VARIABLE
MENA car[8]	Identifiant du ménage
NI 1 .. 9	Numéro individuel de l'individu bénéficiaire du revenu 1 à 8 : pour un individu du ménage 9 : pour un individu récemment décédé <sup>35</sup>
QUEST N°4 MODULE 1B PAGE 68	
	<p>Signification des modalités pour les questions SAL à SOC4 sur l'existence des revenus :</p> <p>1 → le revenu existe 0 → le revenu n'existe pas (soit il n'est pas demandé, vu l'âge de l'intéressé, soit l'intéressé a répondu "non") . → ne sait pas ou refus de déclarer si le revenu existe</p>
SAL 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu des salaires ou autres rémunérations ? 1 : oui 0 : non
SEC 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il exercé une activité secondaire ou occasionnelle lui ayant procuré des ressources ? 1 : oui 0 : non
CHO 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu des allocations chômage ? 1 : oui 0 : non
RET1 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu une retraite (de base ou complémentaire) y compris indemnités viagères de départ ? 1 : oui 0 : non

<sup>34</sup> Les individus ayant entre 11 et 15 ans inclus ne peuvent avoir que des bourses d'études (question SOC1).

<sup>35</sup> si le ménage répond "oui" à DECES (voir table QUEST4), on demande les revenus du défunt



RET2 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu une   pension de reversion (de base ou complémentaire) ?   1 : oui   0 : non
RET3 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu une   pré-retraite ?   1 : oui   0 : non
RET4 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu le minimum   vieillesse ?   1 : oui   0 : non
RET5 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu   l'allocation ou majoration pour tierce personne ?   1 : oui   0 : non
MAL1 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu   l'allocation aux adultes handicapés ?   1 : oui   0 : non
MAL2 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu une pension   d'invalidité (y.c.rente pour accident du travail) ?   1 : oui   0 : non
MAL3 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu une pension   d'ancien combattant (ou de victime de guerre) ?   1 : oui   0 : non
MAL4 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M.a-t-il perçu des   indemnités journalières (pour maternité, accident ou   maladie) ?   1 : oui   0 : non
SOC1 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu une bourse   d'étude ou de recherche ?   1 : oui   0 : non
SOC2 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu la solde   des appelés du contingent ?   1 : oui   0 : non
SOC3 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu le R.M.I. ?   1 : oui   0 : non
SOC4 0 .. 1	Au cours des 12 derniers mois, M. a-t-il perçu une aide   sociale (employeur, mairie, association,...) y compris   revenus provenant de la DDASS   1 : oui   0 : non

## TABLE INDEPEN

DESCRIPTION DES REVENUS D'INDEPENDANTS  
(1 obs par activité indépendante)

Nom et type de la variable	LIBELLE DE LA VARIABLE
MENA car[8]	Identifiant du ménage
NUMACTI car[1]	Numéro de l'activité
QUEST N°4 MODULE 2A PAGES 73-74	
NATIND car[20]	Nature de l'activité indépendante (en clair <sup>36</sup> )
DURIND 0 .. 12	A combien de mois d'activité correspond le bénéfice <sup>37</sup> ?
<b>Etude du bénéfice fiscal</b> (pour CODREV=10)	
QUIIND1 0 .. 1	La personne de référence travaille-t-elle à cette activité ? 1 : oui 0 : non
QUIIND2 0 .. 1	Le conjoint travaille-t-il à cette activité ? 1 : oui 0 : non
QUIIND3 0 .. 1	D'autres personnes du ménage travaillent-elles à cette activité ? 1 : oui 0 : non
MONFIS 0 .. 999999	Quel est le bénéfice annuel lié à cette activité pour le dernier exercice connu ? 0 : déficit

<sup>36</sup> Cette information n'a pas été chiffrée.

<sup>37</sup> Détermine la variable DUREE de la table REVENUS pour CODREV=10 et CODREV=11.

```

TYPFIS      | (si MONFIS déclaré)
car[1]      | Le bénéfice correspond :
            | 1 : à un FORFAIT (ou évaluation administrative)
            | 2 : à un BENEFACTE REEL (ou réel simplifié, ou
            |   déclaration contrôlée)
            | 3 : autres cas (dividendes,...)
            | 8 : ne sait pas
            | 9 : refus

DATFIS      | (si MONFIS déclaré)
car[1]      | A quel exercice se rapporte le bénéfice ?
            | 1 : 1993
            | 2 : 1993-94
            | 3 : 1994
            | 4 : 1994-95
            | 5 : 1995
            | 8 : ne sait pas
            | 9 : refus

TRAFIS      | (si MONFIS = .)
car[2]      | Dans quelle tranche se situe le bénéfice ?
            | 00 : Déficit
            | 01 : 0 F à moins de 1.200 F/an
            | 02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an
            | 03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an
            | 04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an
            | 05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an
            | 06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an
            | 07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an
            | 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
            | 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
            | 10 : 600.000 F par an et plus
            | 98 : ne sait pas
            | 99 : refus

VARFIS      | (si MONFIS # 0)
car[1]      | Par rapport aux deux années qui l'ont précédé, le
            | bénéfice est-il ?
            | 0 : sans objet (exemple : Activité récente)
            | 1 : particulièrement faible
            | 2 : comparable
            | 3 : particulièrement élevé
            | 8 : ne sait pas
            | 9 : refus

```

MOYFIS car[2] : (si VARFIS=1 ou VARFIS=3 ou MONFIS=0)  
 Si l'on considère les trois dernières années, dans quelle tranche se situe en moyenne le bénéfice ?

00 : Déficit  
 01 : 0 F à moins de 1.200 F/an  
 02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an  
 03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an  
 04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an  
 05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an  
 06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an  
 07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an  
 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an  
 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an  
 10 : 600.000 F par an et plus  
 98 : ne sait pas  
 99 : refus

**Etude des salaires auto-versés (pour CODREV=11)**

SALIND1 : En plus du bénéfice, un salaire est-il versé à la  
 0 .. 1 personne de référence ?  
 1 : oui  
 0 : non

SALIND2 : En plus du bénéfice, un salaire est-il versé au  
 0 .. 1 conjoint ?  
 1 : oui  
 0 : non

SALIND3 : En plus du bénéfice, un salaire est-il versé à  
 0 .. 1 d'autres personnes du ménage ?  
 1 : oui  
 0 : non

(si SALIND1 = 1)  
 MSALIND1 : Montant annuel du salaire versé à la personne de  
 1 .. 999999 référence

(si SALIND2 = 1)  
 MSALIND2 : Montant annuel du salaire versé au conjoint  
 1 .. 999999

(si SALIND3 = 1)  
 MSALIND3 : Montant annuel du salaire versé à d'autres personnes du  
 1 .. 999999 ménage

Question de rattrapage si aucun montant déclaré	
	(si aucune information n'est déclarée sur le bénéfice ni à MONFIS, ni à TRAFIS, ni à MOYFIS, ou bien encore si un montant de SALIND n'est pas déclaré)
TRADEP car[2]	Combien pouvez-vous dépenser pour vos dépenses familiales grâce aux ressources que vous procure l'activité ?
	01 : 0 F à moins de 1.200 F/an
	02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an
	03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an
	04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an
	05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an
	06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an
	07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an
	08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
	09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
	10 : 600.000 F par an et plus
	98 : ne sait pas
	99 : refus

**ESTIMATIONS DU BENEFICE**  
au moyen de régressions avec résidus simulés<sup>38</sup>

BENEFICE -1 .. n	Bénéfice fiscal estimé (dernier exercice connu) -1 : déficit
BENE3ANS -1 .. n	Bénéfice fiscal estimé (lissé sur les 3 dernières années) -1 : déficit

<sup>38</sup> Deux estimations du montant du bénéfice ont été réalisées. La première (BENEFICE) estime le bénéfice du dernier exercice connu à partir de MONFIS, TRAFIS, et TRADEP ; la seconde estime un bénéfice moyen sur les 3 dernières années à partir des variables précédentes ainsi que de VARFIS et MOYFIS. La première estimation (BENEFICE) a été retenue pour le module revenu (variable VALEUR de la table REVENUS avec CODREV=10).

Détermination de la variable BENEFICE :

- si MONFIS est déclaré, alors BENEFICE=MONFIS.
- si TRAFIS est déclaré, alors BENEFICE est une valeur imputée qui se situe dans la tranche définie par TRAFIS.
- si TRAFIS est à 98 ou 99, mais que TRADEP est déclaré, alors BENEFICE est une valeur imputée qui se situe dans TRADEP (que l'on a multipliée par 1,1 car TRADEP sous-estime de 10% le bénéfice, au vu du modèle).
- si ni TRAFIS ni TRADEP ne sont déclarés, alors BENEFICE est une valeur imputée quelconque.

Détermination de la variable BENE3ANS :

Comme pour BENEFICE, on utilise si possible MONFIS ou TRAFIS, à défaut TRADEP, à défaut imputation d'une valeur quelconque. Toutefois, on utilise la valeur de MOYFIS, à la place de MONFIS ou TRAFIS, chaque fois que MOYFIS est renseigné (c'est-à-dire s'il y a déficit, ou bien si VARFIS indique que le bénéfice mesuré par MONFIS ou TRAFIS n'est pas représentatif des trois dernières années, soit VARFIS=1 ou 3). Les valeurs de MONFIS ou TRAFIS ne sont reprises pour le calcul de BENE3ANS que si le bénéfice est comparable au passé (VARFIS=2).

## TABLE SALAIRES

DESCRIPTION DES SALAIRES ET REMUNERATIONS  
(Y COMPRIS PARTICIPATION ET INTERESSEMENT)  
(1 obs par individu ayant un salaire)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
RCOD 20 .. 20	Code ressource (voir nomenclature en annexe 1) vaut toujours ici 20
NI 1 .. 9	Numéro individuel de l'individu bénéficiaire du revenu 1 à 8 : pour un individu du ménage 9 : pour un individu récemment décédé
<b>QUEST N°4 MODULE 2B PAGE 75</b>	
RD 0 .. 12	Pendant combien de mois le salaire a-t-il été perçu au cours des 12 derniers mois ? 0 : salaire perçu pendant moins d'un mois
OPT car[1]	Mode de déclaration du salaire annuel : 1 : MONTANT et PERIODICITE (uniquement si la rémunération est régulière depuis 12 mois) 2 : Montant total au cours des 12 DERNIERS MOIS 3 : Montant correspondant à LA DERNIERE ANNEE CIVILE 4 : Total 12 derniers mois EN TRANCHE (uniquement si le ménage refuse de déclarer en clair) 8 : ne sait pas 9 : refus
MOPT1 1 .. 999999	(si OPT = 1) Montant du salaire
P1 1 .. 12	(si OPT = 1) Période correspondante en mois
MSUP1 0 .. 999999	(si OPT = 1) Primes et autres compléments annuels
MOPT2 1 .. 999999	(si RD = 0 ou OPT = 2) Montant total annuel pour les 12 derniers mois
MOPT3 1 .. 999999	(si OPT = 3) Montant total annuel pour la dernière année civile

```

      | (si OPT = 3)
D3    | Pendant combien de mois le salaire a-t-il été perçu
1 .. 12 | durant la dernière année civile ?

      | (si OPT=4)
M4    | Montant total annuel en tranches pour les 12 derniers
car[2] | mois :
      | 01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
      | 02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
      | 03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
      | 04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
      | 05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an
      | 06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
      | 07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an
      | 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
      | 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
      | 10 : 600.000 F par an et plus
      | 98 : ne sait pas
      | 99 : refus

CALCANN | Montant annuel calculé sous CAPI
0 .. 20000000 |

CALCMEN | Montant mensuel calculé sous CAPI
0 .. 2000000 |

      | (questions suivantes posées uniquement si réponse en
      | clair ou en tranches au salaire)

S      | Depuis 12 mois, en plus de ce qui vient d'être déclaré,
car[1] | d'autres salaires ou rémunérations ont-ils été perçus ?
      | 1 : oui
      | 2 : non
      | 8 : ne sait pas
      | 9 : refus

      | (si S = 1)
MSUI   | Total des autres salaires ou rémunérations perçus au
1 .. 999999 | cours des 12 derniers mois

PARTI1 | M. a-t-il reçu au cours des 12 derniers mois une prime au
car[1] | titre de la participation ou de l'intéressement ?
      | 1 : oui
      | 2 : non
      | 8 : ne sait pas
      | 9 : refus

      | (si PARTI1 = 1)
PARTI2 | Montant de la dernière prime
1 .. 999999 |

```

```

      (si PARTI1 = 1 et PARTI2 = .)
PARTI3 A défaut, dans quelle tranche se situe la dernière prime?
car[2] 01 : 0 F à moins de 1.200 F/an
        02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an
        03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an
        04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an
        05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an
        06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an
        07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an
        08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
        09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
        10 : 600.000 F par an et plus
        98 : ne sait pas
        99 : refus

      (si PARTI1 = 1)
PARTI4 A quel exercice se rapporte la prime ?
car[1] 1 : 1993
        2 : 1993-94
        3 : 1994
        4 : 1994-95
        5 : 1995
        8 : ne sait pas
        9 : refus

EXPART Depuis 12 mois, M.a-t-il travaillé à temps partiel ?
car[1] 1 : oui
        2 : non
        3 : sans objet (pas d'horaires bien définis)
        8 : ne sait pas
        9 : refus

      (si EXPART=1)
PARSAL Pourcentage du temps partiel par rapport à un temps
1 .. 99 plein

TPSTRA Depuis 12 mois, combien d'heures par semaine, M.a-t-il
1 .. 80 consacré à son travail au cours d'une semaine de travail
ordinaire ?

```





## TABLE AUTRESS

DESCRIPTION DES REVENUS INDIVIDUALISABLES  
autres que les salaires  
(1 obs par individu et par type de ressource)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
RCOD 21 .. 35	Code ressource (voir nomenclature en annexe 1)
NI 1 .. 9	Numéro individuel de l'individu bénéficiaire du revenu 1 à 8 : pour un individu du ménage 9 : pour un individu récemment décédé
<b>QUEST N°4 MODULE 2B PAGE 83</b>	
RD 0 .. 12	Pendant combien de mois la ressource a-t-elle été perçue au cours des 12 derniers mois ? 0 : ressource ponctuelle ou perçue durant moins d'un mois
OPT car[1]	Mode de déclaration du revenu : 1 : MONTANT et PERIODICITE (uniquement si la ressource est régulière depuis 12 mois) 2 : Montant total au cours des 12 DERNIERS MOIS 3 : Montant correspondant à LA DERNIERE ANNEE CIVILE 4 : Total 12 derniers mois EN TRANCHE (uniquement si le ménage refuse de déclarer en clair) 5 : déjà inclus dans le montant d'une autre ressource déclarée précédemment 8 : ne sait pas 9 : refus
MOPT1 1 .. 999999	(si OPT = 1) Montant de la ressource
P1 1 .. 12	(si OPT = 1) Période correspondante en mois
MOPT2 1 .. 999999	(si RD = 0 ou OPT = 2) Montant total annuel pour les 12 derniers mois

```

MOPT3      | (si OPT = 3)
1 .. 999999 | Montant total annuel pour la dernière année civile

D3         | (si OPT = 3)
1 .. 12   | Pendant combien de mois le salaire a-t-il été perçu
          | durant la dernière année civile ?

M4         | (si OPT = 4)
car[2]    | Montant total annuel en tranches pour les 12 derniers
          | mois :
          | 01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
          | 02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
          | 03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
          | 04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
          | 05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an
          | 06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
          | 07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an
          | 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
          | 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
          | 10 : 600.000 F par an et plus
          | 98 : ne sait pas
          | 99 : refus

CALCANN    | Montant annuel calculé sous CAPI
0 .. 20000000

CALCMEN    | Montant mensuel calculé sous CAPI
0 .. 2000000

S          | (questions suivantes posées uniquement si réponse en
car[1]    | clair ou en tranches sur le montant)
          | Depuis 12 mois, en plus de ce qui vient d'être déclaré,
          | d'autres ressources du même type ont-elles été perçues ?
          | 1 : oui
          | 2 : non
          | 8 : ne sait pas
          | 9 : refus

MSUI       | (si S = 1)
1 .. 999999 | Total des autres ressources du même type perçues au
          | cours des 12 derniers mois

```

# TABLE PRESTAT

DESCRIPTION DES PRESTATIONS FAMILIALES  
(1 obs par type de prestation et par ménage)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
RCOD 40 .. 48	Code ressource (voir nomenclature en annexe 1)
<b>QUEST N°4 MODULE 2C PAGE 89</b>	
RD 0 .. 12	Pendant combien de mois le ménage a-t-il perçu cette prestation au cours des 12 derniers mois ? (non posé pour l'A.R.S.) 0 : prestation perçue ponctuellement ou durant moins d'un mois
OPT car[1]	Mode de déclaration de la prestation <sup>39</sup> : 1 : MONTANT et PERIODICITE (uniquement si la prestation est régulière depuis 12 mois) 2 : Montant total au cours des 12 DERNIERS MOIS 3 : Montant correspondant à LA DERNIERE ANNEE CIVILE 4 : Total 12 derniers mois EN TRANCHE (uniquement si le ménage refuse de déclarer en clair) 5 : déjà inclus dans le montant d'une autre ressource déclarée précédemment 8 : ne sait pas 9 : refus
MOPT1 1 .. 999999	(si OPT = 1) Montant de la prestation
P1 1 .. 12	(si OPT = 1) Période correspondante en mois ?
MOPT2 1 .. 999999	(si RD = 0 ou OPT = 2 ou A.R.S.) Montant total annuel pour les 12 derniers mois

<sup>39</sup>OPT n'est pas posé pour l'A.R.S. , l'option 2 est alors systématique

```

MOPT3      | (si OPT = 3)
1 .. 999999 | Montant total annuel pour la dernière année civile

D3         | (si OPT = 3)
1 .. 12    | A combien de mois de prestation correspond le montant ?

M4         | (si OPT = 4)
car[2]     | Montant total annuel pour les 12 derniers mois :
           | 01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
           | 02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
           | 03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
           | 04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
           | 05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an
           | 06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
           | 07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an
           | 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
           | 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
           | 10 : 600.000 F par an et plus
           | 98 : ne sait pas
           | 99 : refus

CALCANN    | Montant annuel calculé sous CAPI
0 .. 20000000

CALCMEN    | Montant mensuel calculé sous CAPI
0 .. 2000000

```

# TABLE EPARGNE

· REVENUS DU PATRIMOINE  
· REVENUS EXCEPTIONNELS ET AUTRES  
(1 obs par ménage<sup>40</sup>)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
<b>REVENUS DU PATRIMOINE FINANCIER (QUEST N°4 MODULE 3A PAGE 93)</b>	
EXIACT1 0 .. 1	Le ménage détient-il des livrets d'épargne (livret A, bleu, B, bancaires, CODEVI, LEP) ? 1 : oui 0 : non
PATRIF1 car[2]	(si EXIACT1 = 1) Montant total détenu (en tranches) par les différentes personnes du ménage pour ces livrets d'épargne ? 01 : 0 F à moins de 5.000 F 02 : 5.000 F à moins de 10.000 F 03 : 10.000 F à moins de 20.000 F 04 : 20.000 F à moins de 50.000 F 05 : 50.000 F à moins de 100.000 F 06 : 100.000 F à moins de 200.000 F 07 : 200.000 F à moins de 500.000 F 08 : 500.000 F et plus 98 : ne sait pas 99 : refus
RAPACT1 car[2]	(si EXIACT1 = 1) Combien ont rapporté ces livrets d'épargne depuis 12 mois? 01 : 0 F à moins de 1.200 F/an 02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an 03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an 04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an 05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an 06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an 07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an 10 : 600.000 F par an et plus 98 : ne sait pas 99 : refus

<sup>40</sup> Les variables du niveau ménage du questionnaire 4 sont dans les tables QUEST4 (pour les modules 1 et 2) et EPARGNE (pour les modules 3 et 4).

```

EXIACT2      | Le ménage détient-il des livrets, plans ou comptes
0 .. 1      | d'épargne-logement ?
            |   1 : oui
            |   0 : non
            |
            | (si EXIACT2 = 1)
PATRIF2     | Montant total détenu par les différentes personnes du
car[2]      | ménage pour ces livrets, plans ou comptes d'épargne-
            | logement ?
            |   01 :      0 F à moins de   5.000 F
            |   02 :   5.000 F à moins de  10.000 F
            |   03 :  10.000 F à moins de  20.000 F
            |   04 :  20.000 F à moins de  50.000 F
            |   05 :  50.000 F à moins de 100.000 F
            |   06 : 100.000 F à moins de 200.000 F
            |   07 : 200.000 F à moins de 500.000 F
            |   08 : 500.000 F et plus
            |   98 : ne sait pas
            |   99 : refus
            |
            | (si EXIACT2 = 1)
RAPACT2     | Combien ont rapporté ces livrets, plans ou comptes
car[2]      | d'épargne-logement depuis 12 mois ?
            |   01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
            |   02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
            |   03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
            |   04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
            |   05 :   2.000 F à moins de  24.000 F/an
            |   06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
            |   07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an
            |   08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
            |   09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
            |   10 : 600.000 F par an et plus
            |   98 : ne sait pas
            |   99 : refus
            |
EXIACT3     | Le ménage détient-il des valeurs mobilières (SICAV, FCP,
0 .. 1      | actions, obligations, SCPI, PEA,...) ?
            |   1 : oui
            |   0 : non
            |
            | (si EXIACT3 = 1)
PATRIF3     | Montant total détenu par les différentes personnes du
car[2]      | ménage pour ces valeurs mobilières ?
            |   01 :      0 F à moins de   5.000 F
            |   02 :   5.000 F à moins de  10.000 F
            |   03 :  10.000 F à moins de  20.000 F
            |   04 :  20.000 F à moins de  50.000 F
            |   05 :  50.000 F à moins de 100.000 F
            |   06 : 100.000 F à moins de 200.000 F
            |   07 : 200.000 F à moins de 500.000 F
            |   08 : 500.000 F et plus
            |   98 : ne sait pas
            |   99 : refus

```

```

      (si EXIACT3 = 1)
RAPACT3 | Combien ont rapporté ces valeurs mobilières depuis 12
car[2]  | mois ?
        | 00 : déficit
        | 01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
        | 02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
        | 03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
        | 04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
        | 05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an
        | 06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
        | 07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an
        | 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
        | 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
        | 10 : 600.000 F par an et plus
        | 98 : ne sait pas
        | 99 : refus

EXIACT4 | Le ménage détient-il un placement d'assurance-vie (y
0 .. 1  | compris PEP et épargne-retraite) ?
        | 1 : oui
        | 0 : non

      (si EXIACT4 = 1)
PATRIF4 | Montant total détenu par les différentes personnes du
car[2]  | ménage en assurance-vie ?
        | 01 :      0 F à moins de   5.000 F
        | 02 :   5.000 F à moins de  10.000 F
        | 03 :  10.000 F à moins de  20.000 F
        | 04 :  20.000 F à moins de   0.000 F
        | 05 :  50.000 F à moins de 100.000 F
        | 06 : 100.000 F à moins de 200.000 F
        | 07 : 200.000 F à moins de 500.000 F
        | 08 : 500.000 F et plus
        | 98 : ne sait pas
        | 99 : refus

      (si EXIACT4 = 1)
RAPACT4 | Combien a rapporté ce placement d'assurance-vie depuis
car[2]  | 12 mois ?
        | 00 : déficit
        | 01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
        | 02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
        | 03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
        | 04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
        | 05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an
        | 06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
        | 07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an
        | 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
        | 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
        | 10 : 600.000 F par an et plus
        | 98 : ne sait pas
        | 99 : refus

```



-----  
**Estimations du patrimoine et des revenus financiers**  
**au moyen de régressions avec résidus simulés<sup>41</sup>**  
 -----

PAT50	Patrimoine détenu sous forme de livrets d'épargne
1 .. 9999999	(imputé d'après la réponse à PATRIF1)
RSI50	Revenus des livrets d'épargne
1 .. 9999999	(imputé d'après la réponse à RAPACT1)
IMP50	Revenus des livrets d'épargne <sup>42</sup>
1 .. 9999999	(calculé suivant la formule $PAT50 * 0,0458$ )
PAT51	Patrimoine détenu sous forme d'épargne-logement
1 .. 9999999	(imputé d'après la réponse à PATRIF2)
RSI51	Revenus de l'épargne-logement
1 .. 9999999	(imputé d'après la réponse à RAPACT2)
IMP51	Revenus de l'épargne-logement <sup>43</sup>
1 .. 9999999	(calculé suivant la formule $PAT51 * 0,0521$ )
PAT52	Patrimoine détenu sous forme de valeurs mobilières
1 .. 9999999	(imputé d'après la réponse à PATRIF3)
RSI52	Revenus des valeurs mobilières
-1.. 9999999	(imputé d'après la réponse à RAPACT3)
IMP52	Revenus des valeurs mobilières <sup>44</sup>
1 .. 9999999	(calculé suivant la formule $PAT52 * 0,0526$ )
PAT53	Patrimoine détenu sous forme d'assurance-vie
1 .. 9999999	(imputé d'après la réponse à PATRIF4)
RSI53	Revenus d'assurance-vie
-1.. 9999999	(imputé d'après la réponse à RAPACT4)
IMP53	Revenus d'assurance-vie <sup>45</sup>
1 .. 9999999	(calculé suivant la formule $PAT53 * 0,0624$ )

<sup>41</sup> Voir encadré 1 dans la présentation de la base revenus.

<sup>42</sup> Valeur retenue pour le module revenus (variable VALEUR de la table REVENUS pour CODREV=50)

<sup>43</sup> Valeur retenue pour le module revenus (variable VALEUR de la table REVENUS pour CODREV=51)

<sup>44</sup> Valeur retenue pour le module revenus (variable VALEUR de la table REVENUS pour CODREV=52)

<sup>45</sup> Valeur retenue pour le module revenus (variable VALEUR de la table REVENUS pour CODREV=53)

REVENUS DU PATRIMOINE IMMOBILIER  
(QUEST N°4 MODULE 3B PAGE 94)

EXIIMM1 0 .. 1 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il mis en location (même une partie de l'année seulement) un logement (y compris chambre, pièce, meublé, garage,...) ?  
1 : oui  
0 : non

(si EXIIMM1=1)

RAPIMM1 car[2] Combien a rapporté depuis 12 mois la location du logement ?  
00 : Déficit  
01 : 0 F à moins de 1.200 F/an  
02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an  
03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an  
04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an  
05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an  
06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an  
07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an  
08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an  
09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an  
10 : 600.000 F par an et plus  
98 : ne sait pas  
99 : refus

EXIIMM2 0 .. 1 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il mis en location (même une partie de l'année seulement) des terres, terrains, fermages ?  
1 : oui  
0 : non

(si EXIIMM2=1)

RAPIMM2 car[2] Combien a rapporté depuis 12 mois la location des terres, terrains, fermages ?  
00 : Déficit  
01 : 0 F à moins de 1.200 F/an  
02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an  
03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an  
04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an  
05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an  
06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an  
07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an  
08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an  
09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an  
10 : 600.000 F par an et plus  
98 : ne sait pas  
99 : refus

EXIIMM3 0 .. 1 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il mis en location (même une partie de l'année seulement) des biens ou actifs professionnels ?  
1 : oui  
0 : non

```

      (si EXIIMM3 =1)
RAPIMM3      Combien a rapporté depuis 12 mois la location des biens
car[2]      ou actifs professionnels ?
      00 : Déficit
      01 :      0 F à moins de      1.200 F/an
      02 :      1.200 F à moins de    2.400 F/an
      03 :      2.400 F à moins de    6.000 F/an
      04 :      6.000 F à moins de   12.000 F/an
      05 :     12.000 F à moins de   24.000 F/an
      06 :     24.000 F à moins de   60.000 F/an
      07 :     60.000 F à moins de  120.000 F/an
      08 :    120.000 F à moins de  240.000 F/an
      09 :    240.000 F à moins de  600.000 F/an
      10 :   600.000 F par an et plus
      98 : ne sait pas
      99 : refus

```

---

**RENTES VIAGERES**  
(QUEST N°4 MODULE 3C PAGE 93)

---

```

EXIVIA1      Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu une rente viagère
0 .. 1      provenant de placements financiers (assurance-vie,
           retraite complémentaire volontaire) ?
           1 : oui
           0 : non

```

```

      (si EXIVIA1=1)
RAPVIA1      Montant perçu au cours des 12 derniers mois pour la rente
car[2]      viagère provenant de placements financiers :
           01 :      0 F à moins de      1.200 F/an
           02 :      1.200 F à moins de    2.400 F/an
           03 :      2.400 F à moins de    6.000 F/an
           04 :      6.000 F à moins de   12.000 F/an
           05 :     12.000 F à moins de   24.000 F/an
           06 :     24.000 F à moins de   60.000 F/an
           07 :     60.000 F à moins de  120.000 F/an
           08 :    120.000 F à moins de  240.000 F/an
           09 :    240.000 F à moins de  600.000 F/an
           10 :   600.000 F par an et plus
           98 : ne sait pas
           99 : refus

```

```

EXIVIA2      Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu une rente viagère
0 .. 1      provenant de la vente d'un bien immobilier (logement
           vendu en viager,...) ?
           1 : oui
           0 : non

```

```

      | (SI EXIVIA2=1)
RAPVIA2 | Montant perçu au cours des 12 derniers mois pour la rente
car[2]  | viagère provenant de la vente d'un bien immobilier :
      |
      | 01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
      | 02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
      | 03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
      | 04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
      | 05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an
      | 06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
      | 07 :  60.000 F à moins de 120.000 F/an
      | 08 : 120.000 F à moins de 240.000 F/an
      | 09 : 240.000 F à moins de 600.000 F/an
      | 10 : 600.000 F par an et plus
      | 98 : ne sait pas
      | 99 : refus

```

-----

**RESSOURCES EXCEPTIONNELLES**  
(QUEST N°4 MODULE 4 PAGE 95)

-----

```

RESEXC1 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu un héritage, une
0 .. 1  | donation ?
      |   1 : oui
      |   0 : non
      |
      | (si RESEXC1 = 1)
MONEXC1 | Montant de l'héritage ou de la donation
1 .. 9999999 |
RESEXC2 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu des gains aux jeux
0 .. 1  | de hasard (loto, tiercé, casino,...) ?
      |   1 : oui
      |   0 : non
      |
      | (si RESEXC2 = 1)
MONEXC2 | Montant des gains aux jeux de hasard
1 .. 9999999 |
RESEXC3 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu des sommes versées
0 .. 1  | par une compagnie d'assurance (suite à un sinistre, à un
      | décès) ?
      |   1 : oui
      |   0 : non
      |
      | (si RESEXC3 = 1)
MONEXC3 | Montant des sommes versées par la compagnie d'assurance
1 .. 9999999 |
RESEXC4 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu des dommages et
0 .. 1  | intérêts ?
      |   1 : oui
      |   0 : non

```

```

      | (si RESEXC4 = 1)
MONEXC4 | Montant des dommages et intérêts
1 .. 9999999 |
RESEXC5 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu des indemnités de
0 .. 1 | licenciement, primes de départ,...
      | 1 : oui
      | 0 : non
      | (si RESEXC5 = 1)
MONEXC5 | Montant des indemnités de licenciement, primes de départ
1 .. 9999999 |
RESEXC6 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu une prime à
0 .. 1 | l'amélioration de l'habitat ?
      | 1 : oui
      | 0 : non
      | (si RESEXC6 = 1)
MONEXC6 | Montant de la prime à l'amélioration de l'habitat
1 .. 9999999 |
RESEXC7 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu une somme suite à
0 .. 1 | déblocage de participation ?
      | 1 : oui
      | 0 : non
      | (si RESEXC7 = 1)
MONEXC7 | Montant de la somme suite à un déblocage de participation
1 .. 9999999 |

```

---

**RESSOURCES AUTRES<sup>46</sup>**  
**(QUEST N°4 MODULE 4 PAGE 95)**

---

```

RESEXC8 | Depuis 12 mois, le ménage a-t-il perçu une autre
0 .. 1 | ressource exceptionnelle (ventes de biens, liquidation de
      | capitaux,...)
      | 1 : oui
      | 0 : non
      | (si RESEXC8 = 1)
MONEXC8 | Montant de cette autre ressource exceptionnelle
1 .. 9999999 |
      | (si RESEXC8=1)
NATEXC8 | Nature de cette autre ressource exceptionnelle
car[20] |

```

<sup>46</sup> Les ressources autres, dont la nature est indiquée en clair, ont été traitées à la main lors de la constitution de la table REVENUS : elles ont été soit éliminées (si elles ne correspondaient pas à un revenu mais simplement à de la désépargne, ou bien si elles faisaient double compte avec une ressource déjà déclarée par ailleurs), soit reclassées selon la nomenclature des ressources en annexe 1.

```

EXIATR      |Le ménage a-t-il perçu depuis 12 mois une ou plusieurs
car[1]     |autres ressources, oubliées dans le questionnaire ?
           | 1 : oui
           | 2 : non
           | 8 : ne sait pas
           | 9 : refus
           |
           |(si EXIATR=1)
NATATR     |Nature de la (des) ressource(s)
car[20]    |
           |
           |(si EXIATR=1)
MONATR     |Montant annuel perçu depuis 12 mois pour cette (ces)
1 .. 999999|ressources
           |

```



**ANNEXES**  
**relatives à la base revenus**





<h1 style="margin: 0;">ANNEXE 1</h1> <h2 style="margin: 0;">NOMENCLATURE DETAILLEE DES RESSOURCES</h2> <p style="margin: 0;">(Variable CODREV de la table REVENUS)</p>
--

*Cette nomenclature ventile l'ensemble des ressources enregistrées dans l'enquête. Elle est construite en fonction du découpage du questionnaire et du mode de recueil des informations dans l'enquête, et non en fonction de la signification économique des différents types de ressources. Les variables REVSAL à REVDIV de la table MENREV fournissent une ventilation des revenus selon leur signification économique.*

**• AIDES AU LOGEMENT**

(origine : questionnaire 1, modules 2b et 2c)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
01	Allocation logement	Allocation de logement sociale ou familiale
02	APL (Aide personnalisée au logement)	

**• REVENUS LIES A UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE INDEPENDANTE**

(origine : questionnaire 4, module 2a)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
10	Revenus d'activité indépendante	Il s'agit en principe du revenu au sens fiscal : - Bénéfices agricoles (BA) : cas des ménages ayant une activité en rapport avec l'agriculture - Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) : cas des artisans, commerçants, chefs d'entreprise - Bénéfices non commerciaux (BNC) : cas des professions libérales - Rémunération des gérants et associés (RGA) : cas des SARL - Dividendes perçus par les dirigeants salariés de leur propre entreprise : cas des sociétés anonymes
11	Salaires auto-versés	Salaires que le ménage se verse à lui-même dans le cadre d'une activité indépendante

• SALAIRES ET RESSOURCES INDIVIDUALISABLES

(origine : questionnaire 4, module 2b)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
20	Salaires et autres rémunérations	Y.C. primes, indemnités et compléments divers, mois supplémentaires, congés payés. Y.C. piges, commissions et pourboires, stages rémunérés, indemnités de formation, jetons de présence. N.C. salaires que le ménage se verse à lui-même dans le cadre d'une activité indépendante (cf. code 11)
21	Revenus d'activités secondaires ou occasionnelles	Toute activité procurant des ressources, par exemple : jobs d'été, travaux saisonniers; ventes occasionnelles (fruits, légumes, etc.); activités d'enseignement, droits d'auteur; activités artistiques; activités associatives ou politiques; heures de ménage, services rendus à des particuliers....
22	Allocations chômage	versées par l'ASSEDIC, le FNE, un employeur, ou toute autre organisme. exemples : allocation de base, de fin de droit, d'insertion, ... N.C. indemnités de licenciement, primes de départ (cf. code 64)
23	Retraites	Pensions contributives de droit direct : - retraites de base - retraites complémentaires obligatoires - retraites complémentaires volontaires - indemnités viagères de départ (anciens agriculteurs ou indépendants)
24	Pensions de reversion	retraites de base retraites complémentaires obligatoires retraites complémentaires volontaires
25	Pré-retraites	
26	Minimum-vieillesse	allocations aux vieux travailleurs salariés (AVTS) autres pensions ou allocations non contributives
27	Allocations ou majorations pour tierce personne	aides aux personnes âgées dépendantes
28	Allocation aux adultes handicapés	
29	Pensions d'invalidité	Y.C rente pour accident du travail

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
30	Pensions d'ancien combattant	ou de victime de guerre
31	Indemnités journalières	pour maternité, pour maladie ou accident
32	Bourses d'études ou de recherche	
33	Solde des appelés du contingent	
34	RMI (Revenu Minimum d'insertion)	
35	Aide sociale	de l'employeur, de la mairie, d'une association revenus provenant de la DDASS
36	Primes de participation et intéressement	primes perçues au cours des douze derniers mois NB : en général ces primes ne sont pas immédiatement disponibles, pour des raisons fiscales.

• **PRESTATIONS FAMILIALES**

(source : questionnaire 4, module 2c)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
40	Allocations familiales de base	toutes familles de deux enfants et plus
41	Complément familial	famille de 3 enfants et plus
42	Allocation de rentrée scolaire (ARS)	
43	Allocation pour jeune enfant (APJE)	
44	Aide à la garde d'enfant	uniquement lorsqu'elle est versée directement au ménage
45	Allocation parentale d'éducation (APE)	parent au foyer
46	Allocation de parent isolé (API)	
47	Allocation de soutien familial (ASF)	également destinée à certains parents seuls
48	Allocation d'éducation spéciale (AES)	destinée aux enfants handicapés

• **REVENUS DE L'EPARGNE**

(source : questionnaire 4, module 3)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
50	Intérêts de livrets d'épargne	livret A ou bleau livrets B, bancaires, supplémentaires CODEVI, LEP
51	Intérêts d'Epargne logement	livrets ou comptes épargne-logement (CEL) plans d'épargne-logement (PEL)
52	Intérêts et dividendes de valeurs mobilières	SICAV, FCP (Fonds Commun de Placement) actions, obligations, emprunts d'état SCPI (Société civile de placement immobilier) tous autres titres financiers Y.C. PEA (Plan d'Epargne en Actions)  NB : les plus-values de valeurs mobilières sont ignorées dans l'enquête. Toutefois, les intérêts capitalisés dans les SICAV sont pris en compte.
53	Intérêts d'assurance-vie	Y.C. PEP et produits d'épargne retraite  NB : ces intérêts sont en général capitalisés et non immédiatement disponibles.
54	Loyers des logements de rapport	Y.C. chambres, pièces, meublés, garages,... mis en location tout ou partie de l'année  NB : il s'agit en principe de loyers nets de charges (revenu foncier au sens fiscal).
55	Loyers des terres et terrains	loyers nets de charges
56	Loyers de biens ou actifs professionnels	loyers des locaux professionnels, nets de charges Y.C. cheptel, fonds de commerce, clientèle,... N.C. biens professionnels utilisés par le ménage
57	Rentes viagères provenant de placements financiers (ex : assurance-vie)	Attention : il ne s'agit pas d'un revenu au sens économique (contrairement aux intérêts du poste 53), mais de la transformation d'un capital sous forme de rente.
58	Rentes viagères provenant de biens immobiliers (ex : logement vendu en viager)	Attention : il ne s'agit pas d'un revenu au sens économique, mais de la transformation de patrimoine sous forme de rente.

• **RESSOURCES EXCEPTIONNELLES**

(source : questionnaire 4, module 4)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
60	Héritage, donation reçue	
61	Gains aux jeux de hasard	loto, tiercé, casino,...
62	Sommes versées par une compagnie d'assurance	suite à un sinistre, à un décès
63	Domages et intérêts	
64	Indemnités de licenciement, primes de départ	
65	Prime à l'amélioration de l'habitat	
66	Déblocage de participation	Attention : Cette ressource fait double-emploi avec le poste 36, et ne constitue pas un revenu au sens économique.

• **VENTES DE BIENS DURABLES SUR LE MARCHÉ DE L'OCCASION**

(origine : questionnaire 2, modules 1 à 3 pour les reventes associées à un nouvel achat, module 4 pour les ventes isolées)

**Attention : ces ressources ne sont connues que si le ménage a bien rempli le questionnaire 2 (soit Q2=1 dans la table SOCIODEM ou MENREV).**

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
67	Vente d'un véhicule	Y.C. reprise par un concessionnaire
68	Vente d'un deux-roues à moteur, d'une caravane, d'un bateau	
69	Vente de biens durables	

• **SOMMES D'ARGENT PROVENANT D'AUTRES MENAGES**

(origine : questionnaire 3, module 2b)

**Attention : ces ressources ne sont connues que si le ménage a bien rempli le questionnaire 3 (soit Q3=1 dans la table SOCIODEM ou MENREV).**

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
70	Sommes reçues régulièrement d'un autre ménage (qui doit les verser obligatoirement)	exemple : pension alimentaire venant d'un ex-conjoint
71	Sommes reçues régulièrement d'un autre ménage (qui les verse librement)	exemple : argent de poche reçu régulièrement, aide financière régulière,...
72	Sommes reçues occasionnellement d'un autre ménage	exemple : aide financière occasionnelle, argent de poche, étrennes, sommes reçues à l'occasion de fêtes ou d'évènements
73	Biens et services reçus en cadeau ou payés par un autre ménage	exemple : paiement du loyer, des impôts, financement de vacances par un autre ménage. Biens durables reçus en cadeau. Toute autre dépense du ménage prise en charge par un autre ménage.

Remarque : les "autres ressources exceptionnelles" et "autres ressources oubliées" mentionnées à la fin du questionnaire 4 (questions RESEXC8 et EXIATR) ont été traitées manuellement. Elles ont été soit éliminées (s'il ne s'agit pas de revenus entrant dans le champ de l'enquête, ou bien si elles font double compte avec une ressource déjà mentionnée ailleurs par l'enquête), soit reclassées dans l'un des postes de nomenclature 01 à 73. C'est pourquoi il n'existe pas de poste de nomenclature du type "autres ressources".

## ANNEXE 2

# SPECIFICATIONS DU MODULE REVENU

(construction de la table REVENUS à partir des fichiers de données brutes)

Ces spécifications précisent, pour chaque poste de nomenclature CODREV, comment les informaticiens du CNI de Lille ont construit les variables NI, MONTANT, TRANCHE, DUREE et ANNEE de la table REVENUS.

### Préliminaires :

#### 1°) formules de calcul de la variable MONTANT (montant déclaré en clair).

En règle générale, lorsqu'il déclare ses revenus en clair, le ménage déclare un "montant saisi" qui se réfère à une période donnée (1 mois, 3 mois,...), dite "période saisie". Le montant annuel MONTANT est donc obtenu par la formule suivante :

**MONTANT = 12 \* (montant saisi) / (période saisie)**

Pour chaque CODREV, les spécifications qui suivent précisent le nom de la variable "montant saisi" et celui de la variable "période saisie".

#### Cas particulier des CODREV = 20 à 35 et 40 à 48 :

Pour tous ces codes ressources, il existe 4 options de déclaration prévues dans le questionnaire, donc 4 formules de calcul possibles :

❶ si **OPT = 1**, le revenu est de (MOPT1/P1) Francs par mois; il a été perçu RD mois durant les 12 derniers mois précédant l'enquête.

Le revenu entre t-12 et t est : **MONTANT = RD x (MOPT1/P1)** avec  $1 \leq RD \leq 12$

❷ si **OPT = 2**, on sait directement que le revenu entre t-12 et t est : **MONTANT = MOPT2**

N.B : si RD = 0, on sélectionne l'option 2 automatiquement.

❸ si **OPT = 3** on a comme information MOPT3 = revenu de la dernière année civile

Mais ce qu'on cherche à estimer est le revenu entre t-12 et t.

En général, MONTANT = MOPT3 (12 mois de revenus pour quelqu'un qui a un revenu régulier)

Mais on peut avoir :

RD # 12 (entre t-12 et t, moins de 12 mois de revenus) ou

D3 # 12 (en 93 ou 94, moins de 12 mois de revenus)

Dans ce cas, on sait que entre t-12 et t, la personne a perçu RD revenus mensuels au cours des 12 derniers mois pendant D3 mois durant la dernière année civile.

RD = nombre de mois de revenu entre t-12 et t

D3 = nombre de mois de revenu sur 1993 ou 1994

On estime le revenu mensuel (exemple : salaire mensuel) à MOPT3/D3

Donc le revenu entre t-12 et t est estimé à : **MONTANT = RDx (MOPT3/D3)**

❹ Si **OPT = 4**, le montant est alors déclaré en tranche, d'où :

**TRANCHE = M4** (code de la tranche)



Exemple :

Date de l'enquête : 1er avril 1995. L'enquêté perçoit une retraite de 15000 F par trimestre depuis le 1/10/94.

• RD = 6 et OPT=1

MOPT1 = 15000 et P1 = 3

Calcul du montant de la retraite au cours des 12 derniers mois :  $(15000/3) \times 6 = 30000$

• RD = 0 → OPT=2

MOPT2 = 30000

• RD = 6 et OPT=3

MOPT3 = 15000 et D3 = 3

Calcul du montant de la retraite au cours des 12 derniers mois :  $6 \times (15000/3) = 30000$

• RD = 6 et OPT=4

M4 = 6

Montant de la ressource au cours des 12 derniers mois en tranche : de 24000 à 60000

**2°) formules de calcul de la variable ANNEE (année durant laquelle a été perçue la ressource).**

Mis à part quelques CODREV pour lesquels ANNEE correspond à la réponse à une question directe, la variable ANNEE est en général fonction de la date d'enquête (déduite de la vague de collecte). Selon les cas, 3 formules sont prévues :

formule (1) : Année de référence = 12 derniers mois :

❶ Si l'enquête a lieu du 1/10/94 au 31/03/95, l'année de référence est 1994

❷ Si l'enquête a lieu du 1/04/95 au 30/09/95 l'année de référence est 1994-95

formule (2) : Année de référence = date de l'enquête :

❶ si l'enquête a lieu du 1/10/94 au 31/03/95, l'année de référence est 1994-95

❷ si l'enquête a lieu du 1/04/95 au 30/09/95 l'année de référence est 1995

formule (3) : Année de référence = dernière année civile

❶ si l'enquête a lieu du 1/10/94 au 31/12/94, l'année de référence est 1993

❷ si l'enquête a lieu du 1/01/95 au 30/09/95, l'année de référence est 1994

## Spécifications détaillées :

### AIDES AU LOGEMENT

CODREV	NI	MONTANT (montant en clair)			DUREE	ANNEE
		Montant saisi	Période saisie	Conditions		
01	0	MONALL1	PERALL1	si STALOG = 1 ou 2 et AIDLOG1 = 1	.	formule (2)
	0	MONALL2	PERALL2	si STALOG =3 ou 4 et AIDLOG2 = 1	.	
02	0	MONALL1	PERALL1	si STALOG 1 ou 2 et AIDLOG1 = 2	.	formule (2)
	0	MONALL2	PERALL2	si STALOG 3 ou 4 et AIDLOG2 = 2	.	

### REVENUS D'ACTIVITE INDEPENDANTE

CODREV	NI	MONTANT (montant en clair)		TRANCHE (montant en tranche)		DUREE	ANNEE
		Montant saisi	Période saisie	Montant saisi	Conditions		
10	*	MONFIS (***)	12 mois	TRAFIS	si MONFIS = N.S.P. ou REFUS	DURIND	DATFIS
11	**	MSALIND1 MSALIND2 MSALIND3	12 mois			DURIND	formule (1)

(\*) cf QUIIND :

- si QUIIND = 1 (personne de référence seule) ⇒ NI de la personne de référence
- si QUIIND = 2 (conjoint seul) ⇒ NI du conjoint
- si autres personnes du ménage ou PR+CJ ensemble ⇒ NI = 0

(\*\*) cf SALIND1, SALIND2, SALIND3

- si SALIND1=1 (personne de référence) ⇒ NI (PR)
- si SALIND2=1 (conjoint) ⇒ NI (CJ)
- si SALIND3 =1 (autres personnes du ménage) ⇒ NI = 0

(\*\*\*) si MONFIS = 0 (cas d'un déficit) mettre MONFIS = -1

SALAIRES ET AUTRES REMUNERATIONS

CODREV	NI	MONTANT (montant en clair)			TRANCHE (montant en tranche)		DUR EE	ANNEE
		Montant saisi	Période saisie	Conditions	Montant saisi	Conditions		
19	1 à 8 et 9*	MSUP1	12 mois	si montant déclaré séparément du salaire			RD	formule (1)
20 à 35	1 à 8 et 9*	MOPT1	P1	si OPT=1			RD	
20 à 35	1 à 8 et 9*	MOPT2	12 mois	si OPT=2			RD	
20 à 35	1 à 8 et 9*	MOPT3	12 mois	si OPT=3			RD	formule (3)
20 à 35	1 à 8 et 9*				M4	si OPT = 4	RD	formule (1)
20 à 35	1 à 8 et 9*	MSUI		si S = 1			RD	(1)
36	1 à 8 et 9*	PARTI2			PARTI3	si PARTI2 = N.S.P. ou REFUS	RD	PARTI4

\* 9 = défunt

PRESTATIONS FAMILIALES

CODREV	NI	MONTANT (montant en clair)			TRANCHE (montant en tranche)		DUR EE	ANNEE
		Montant saisi	Période saisie	Conditions	Montant saisi	Conditions		
40,41,43 à 48	0	MOPT1	P1	si OPT=1			RD	formule (1)
40,41,43 à 48	0	MOPT2	12 mois	si OPT=2			RD	(1)
40,41,43 à 48	0	MOPT3	12 mois	si OPT=3			RD	formule (3)
40,41,43 à 48	0				M4	si OPT = 4	RD	formule (1)
42	0	MOPT2		si OPT = 2				(1)

REVENUS DE L'EPARGNE

CODREV	NI	TRANCHE (montant en tranche)	DUREE	ANNEE
		Montant saisi		
50	0	RAPACT1	.	formule (1)
51	0	RAPACT2	.	
52	0	RAPACT3	.	
53	0	RAPACT4	.	
54	0	RAPIMM1	.	
55	0	RAPIMM2	.	
56	0	RAPIMM3	.	
57	0	RAPVIA1	.	
58	0	RAPVIA2	.	

RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

CODREV	NI	MONTANT (montant en clair)		DUREE	ANNEE
		Montant saisi	Période saisie		
60	0	MONEXC1	12 mois	.	formule (1)
61	0	MONEXC2	12 mois	.	
62	0	MONEXC3	12 mois	.	
63	0	MONEXC4	12 mois	.	
64	0	MONEXC5	12 mois	.	
65	0	MONEXC6	12 mois	.	
66	0	MONEXC7	12 mois	.	

VENTES DE BIENS DURABLES

CODREV	NI	MONTANT		DUREE	ANNEE
		Montant saisi	Période saisie		
67	0	VENVOI MVAUTO	12 mois	.	formule (1)
68	0	VEN2R MV2ROU MVCARA MVBATO	12 mois	.	
69	0	BDM MVAUDI MVELEC MVMEUB	12 mois	.	

SOMMES D'ARGENT PROVENANT D'AUTRES MENAGES

CODREV	NI	MONTANT (montant en clair)			TRANCHE (montant en tranche)		DUR EE	ANNEE
		Montant saisi	Période saisie	Conditions	Montant saisi	Conditions		
70	0	MONRECR	PERRECR	si OBLRECR = 1	TRRECR	si OBLRECR = 1 et MONRECR = N.S.P. ou REFUS	.	formule (1)
71	0	MONRECR	PERRECR	si OBLRECR = 2	TRRECR	si OBLRECR = 2 et MONRECR = N.S.P. ou REFUS	.	formule (1)
72	0	MONRECE	1 mois		TRRECE	si MONRECE = N.S.P. ou REFUS	.	formule (2)
73	0				MONREC	si MONREC= 01 à 99	.	formule (1)

# Macro SAS exploitant la table REVENUS

```

*****;
* CETTE MACRO TRANSFORME UNE LISTE D ENREGISTREMENTS (IDENTIFIANT,      *;
* NOMENCLATURE,MONTANT), PAR EXEMPLE LA LISTE DES REVENUS DE CHAQUE    *;
* MENAGE, EN UNE TABLE AVEC UNE OBS PAR IDENT, UNE VARIABLE PAR POSTE *;
* DE NOMENCLATURE.                                                    *;
* LIS=NOM DU TABLEAU EN ENTREE                                        *;
* TAB=NOM DU TABLEAU SORTIE                                         *;
* ID=IDENTIFIANT (VARIABLE CARACTERE)                                  *;
* PREFIXE=PREFIXE DONNE AUX VARIABLES POSTES DE NOMENCLATURE         *;
* NOMEN=NOMENCLATURE DU REVENU (VARIABLE CARACTERE)                 *;
* VALEUR=MONTANT DU REVENU (VARIABLE NUMERIQUE)                     *;
*****;

%MACRO LISTAB(LIS,TAB,ID,PREFIXE,NOMEN,VALEUR);

* TOTALISATION DES MONTANTS POUR UN MEME &ID ET &NOM ;
DATA _LIS_;
  SET &LIS;
  _CODE_="&PREFIXE"!!&NOMEN;
PROC SORT; BY &ID _CODE_;
DATA _LIS_2; SET _LIS_; BY &ID _CODE_;
  KEEP &ID _CODE_ _TOTAL_;
  RETAIN _TOTAL_;
  IF FIRST._CODE_ THEN _TOTAL_=0;
  _TOTAL_=_SUM(_TOTAL_,&VALEUR);
  IF LAST._CODE_ THEN OUTPUT;

* CREATION ET AJOUT EN DEBUT DE LISTE D'UN MENAGE FICTIF ;
* POUR QUE LES DEPENSES SOIENT DANS L'ORDRE CROISSANT ;
PROC SORT DATA=_LIS_2 OUT=_LIS_0; BY _CODE_;
DATA _LIS_0;
  SET _LIS_0; BY _CODE_;
  IF FIRST._CODE_;
  &ID=' '; _TOTAL_=0;
DATA _LIS_2;
  SET _LIS_0 _LIS_2;

PROC SORT DATA=_LIS_2; BY &ID;
PROC TRANSPOSE DATA=_LIS_2 OUT=&TAB;
  BY &ID;
  ID _CODE_;

* TRANSFORMATION DES TROUS DU TABLEAU EN ZEROS;
DATA &TAB;
  SET &TAB;
  ARRAY V _NUMERIC_;
  DO OVER V; IF V=. THEN V=0; END;
  IF &ID=' ' THEN DELETE;
  DROP _NAME_;

%MEND LISTAB;
*****;

```

```

* exemple 1 d'application ;
* creation d'une table REV1 avec 1 obs/menage ;
* et les variables R01 à R73 indiquant le montant de chaque type de revenu
;

```

```

data revenus;
  set base.revenus;
  keep mena codrev valeur;
%LISTAB(REVENUS,REV1,MENA,R,CODREV,VALEUR);
proc sort; by mena;

```

```

* étape DATA permettant d'ajouter à REV1 les ménages sans revenus;
data rev1;
  merge rev1 base.sociodem(keep=mena); by mena;
  array v _numeric_; do over v; if v=. then v=0; end;
proc means data=base.menrev maxdec=0; var _numeric_;

```

```

* exemple 2 d'application ;
* creation d'une table REV2 avec 1 obs/menage ;
* et les variables suivantes;
* ACT1 à ACT3 -> revenus d'activité pour PR/CJ/autres;
* CHO1 à CHO3 -> indemnités chômage pour PR/CJ/autres;
* RET1 à RET3 -> (pre) retraites pour PR/CJ/autres;

```

```

data revenus;
  set base.revenus;
  keep mena typqui valeur;
  IF '10'<=CODREV<='21' THEN TYPREV='ACT';
  ELSE IF '22'<=CODREV<='22' THEN TYPREV='CHO';
  ELSE IF '23'<=CODREV<='25' THEN TYPREV='RET';
  ELSE IF '36'<=CODREV<='36' THEN TYPREV='ACT';
  ELSE DELETE;
  * les quelques revenus non individualisés sont affectés à la PR;
  if qui='0' then qui='1';
  typqui=typrev!!qui;

```

```

%LISTAB(REVENUS,REV2,MENA,,TYPQUI,VALEUR);
proc sort; by mena;

```

```

* étape DATA permettant d'ajouter à REV2 les ménages sans revenus;
data rev2;
  merge rev2 base.sociodem(keep=mena); by mena;
  array v _numeric_; do over v; if v=. then v=0; end;
proc means data=rev2 maxdec=0; var _numeric_;

```

```

* exemple 3 d'application ;
* creation d'une table REV3 avec 1 obs/individu de 15 ans ou plus;
* et les variables R10 à R36 indiquant ses revenus personnels;
* remarque : chaque défunt (ni=9) donne lieu à une observation;
* dans REV3 qui n'est pas présente dans INDIVIDU;

```

```

data revenus;
  set base.revenus;
  keep menani codrev valeur;
  IF '10'<=CODREV<='36';
  * les quelques revenus non individualisés sont affectés à la PR;
  if ni=0 then ni=1;
  menani=mena!!put(ni,$1.);

```

```
%LISTAB(REVENUS,REV3,MENANI,R,CODREV,VALEUR);
proc sort; by menani;

* étape permettant d'ajouter à REV3 les individus sans revenus;
data individu; set base.individu; keep menani;
    if age>=15 and ni<=8;
    menani=mena!!put(ni,$1.);
proc sort; by menani;
data rev3;
    merge rev3 individu; by menani;
    array v _numeric_; do over v; if v=. then v=0; end;
proc means data=rev3 maxdec=0; var _numeric_;
```





ENQUETE  
"BUDGET DE FAMILLE 1995"

---

DOCUMENTATION DE LA BASE DE DONNEES  
« SOCIO »



# SOMMAIRE

## **Présentation de la base « SOCIO »**

### **Dictionnaire des tables de données élaborées :**

- SOCIODEM<sup>1</sup>

### **Dictionnaire des tables de données brutes incorporées dans la table « SOCIO » :**

- FA (METROPOLE)
- FA (DOM)
- APPOINTM
  
- INDIVIDU<sup>2</sup>
- SITFIN<sup>3</sup>

### **Annexes :**

- Annexe 1 : le type de ménage
- Annexe 2 : le niveau de diplôme
- Annexe 3 : la catégorie socio-professionnelle

---

<sup>1</sup> cette table figure aussi dans les bases Dépenses et Revenus

<sup>2</sup> cette table figure aussi dans les bases Dépenses et Revenus

<sup>3</sup> cette table figure aussi dans les bases Dépenses et Revenus



# PRESENTATION DE LA BASE SOCIO

## Description des bases « SOCIO » pour la Métropole et les DOM

Les bases « SOCIO » de l'enquête « Budget de Famille 1995 », l'une pour les ménages métropolitains, l'autre pour les ménages des DOM, ont exactement la même structure et rassemblent les tables suivantes :

- table **SOCIODEM** ou **SOCIOSCM** : variables caractérisant chaque ménage : localisation géographique, caractéristiques sociodémographiques, principales caractéristiques de la résidence principale.

Sont incluses dans cette table :

• les variables indicatrices :

**EXDEP** : si  $EXDEP = 1$  → existence d'un ménage qui a répondu de façon satisfaisante et fiable aux dépenses (Q1, Q2, Q3 et carnets de comptes).

**EXREV** : si  $EXREV = 1$  → existence d'un ménage qui a répondu de façon satisfaisante et fiable aux questions sur les revenus.

• les différentes variables de pondération :

**PONDERR** : variable de pondération permettant de redresser l'échantillon de ménages qui ont répondu de façon satisfaisante et fiable aux questions sur le revenu.

**PONDERD** : variable de pondération permettant de redresser l'échantillon de ménages qui ont répondu de façon satisfaisante et fiable aux questionnaires Q1, Q2, Q3 et aux carnets de comptes.

**PONDERRD** : variable de pondération permettant de redresser l'échantillon de ménages qui ont répondu parfaitement à l'enquête (aussi bien aux dépenses qu'aux questions sur les revenus).

- table **INDIVIDU** : variables caractérisant chaque individu

- table **FA** : variables de l'échantillon de logements tiré à partir de la base de sondage Echantillon-maître 90 et de la base de Sondage des Logements Neufs<sup>4</sup> et de l'échantillon de logements tel qu'il est dans le fichier de l'enquête.

- table **APPOINTM** : variables de l'échantillon ménages ayant répondu au questionnaire CAPI n°1 : état de remplissage des questionnaires CAPI et des carnets tels que les a reçus le CNI de Lille.

- table **SITFIN** : variables de l'échantillon de ménages ayant répondu au questionnaire CAPI n°3 : modules 2 et 3 du questionnaire n°3

---

<sup>4</sup> les DOM ne sont pas concernés par l'Echantillon-Maître et la BSLN



DICTIONNAIRES

---

Tables de données élaborées





# TABLE SOCIODEM

.Généralités sur l'échantillon  
 .Localisation géographique du ménage  
 .Caractéristiques socio-démographiques du ménage  
 .Principales caractéristiques de la résidence principale<sup>5</sup>  
 (une observation par ménage)

## GENERALITES SUR L'ECHANTILLON

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage <sup>6</sup>
V	Vague durant laquelle l'enquête s'est déroulée <sup>7</sup> :
1 .. 8	vague n°1 : du 3 octobre au 10 novembre 1994 vague n°2 : du 14 novembre au 23 décembre 1994 vague n°3 : du 2 janvier au 10 février 1995 vague n°4 : du 13 février au 24 mars 1995 vague n°5 : du 27 mars au 5 mai 1995 vague n°6 : du 9 mai au 16 juin 1995 vague n°7 : du 19 juin au 28 juillet 1995 vague n°8 : du 21 août au 29 septembre 1995
Q1 0 .. 1	Etat de remplissage du questionnaire n°1 0 : non rempli ou incomplet 1 : rempli entièrement <sup>8</sup>
Q2 0 .. 1	Etat de remplissage du questionnaire n°2 0 : non rempli ou incomplet 1 : rempli entièrement <sup>8</sup>
Q3 0 .. 1	Etat de remplissage du questionnaire n°3 0 : non rempli ou incomplet 1 : rempli entièrement <sup>8</sup>
Q4 0 .. 1	Etat de remplissage du questionnaire n°4 0 : non rempli ou incomplet 1 : rempli entièrement <sup>8</sup>

<sup>5</sup> se reporter à la table QUEST1 pour les autres variables concernant la résidence principale

<sup>6</sup> La variable MENA se décompose comme suit :

- les 2 premiers chiffres correspondent à la variable RGES (code région de la Direction Régionale qui a effectué l'enquête). Compte-tenu des délégations de travaux entre DR, cette variable RGES peut être différente de la variable RG (code région de la région où habite l'enquêté).
- les 4 chiffres suivants correspondent à la variable NUMFA (numéro du logement tiré dans l'échantillon initial, allant de 1 à n pour une région RGES donnée).
- l'avant-dernier chiffre correspond à la clé CLE, permettant d'effectuer des contrôles de saisie sur l'identifiant.
- le dernier chiffre correspond au code LE (logement éclaté), permettant le cas échéant de distinguer les différents ménages habitant dans un même logement tiré dans l'échantillon initial.

<sup>7</sup> La variable V indique la vague au cours de laquelle l'enquête s'est effectivement déroulée d'après CAPI (carnet de tournée sur lequel l'enquêteur a rempli les questionnaires CAPI). La variable V correspond donc en principe à la vague réelle indiquée sur la fiche-adresse, mais peut différer sensiblement de la vague prévue lors du tirage de l'échantillon.

<sup>8</sup> Code d'état sous CAPI à BON ou à COM.

-----  
**VARIABLES INDICATRICES**  
 -----

EXDEP	Variable indicatrice permettant de sélectionner les ménages qui ont répondu de façon satisfaisante et fiable aux questionnaires Q1, Q2, Q3 et aux carnets de comptes
EXREV	Variable indicatrice permettant de sélectionner l'échantillon de ménages qui ont répondu de façon satisfaisante et fiable aux questions sur les revenus

-----  
**VARIABLES DE PONDERATION**  
 -----

PONDERD 0 .. n	Variable de pondération <sup>9</sup> permettant de redresser l'échantillon de ménages qui ont répondu de façon satisfaisante et fiable aux questionnaires Q1, Q2, Q3 et aux carnets de comptes. Cela concerne 10038 ménages Métropolitains et 2922 ménages Domiens. Si l'on s'intéresse qu'à la partie « Consommation-dépenses » de l'enquête, c'est cet échantillon qu'il faut retenir et donc cette variable de pondération <b>PONDERD</b>
PONDERR 0 .. n	Variable de pondération <sup>10</sup> permettant de redresser l'échantillon de ménages qui ont répondu de façon satisfaisante et fiable aux questions sur les revenus. Cela concerne 11294 ménages métropolitains et 3040 ménages Domiens. Si l'on souhaite exploiter exclusivement la partie « Revenus » de l'enquête, c'est cet échantillon qu'il faut retenir et donc cette variable de pondération <b>PONDERR</b>
PONDERRD 0 .. n	Variable de pondération permettant de redresser l'échantillon de ménages qui ont répondu parfaitement à l'enquête (aussi bien aux dépenses - questionnaires 1, 2, 3 et carnets de comptes - qu'aux questions sur le revenu). Cela concerne 9634 ménages métropolitains et 2660 ménages Domiens. Si l'on souhaite exploiter à la fois les dépenses et les revenus, il faut utiliser cette variable de pondération <b>PONDERRD</b>
PONDERQ3 0 .. n	Variable de pondération <sup>14</sup> permettant de redresser l'échantillon constitué des ménages de la base revenus ayant répondu également aux questionnaires 2 et 3.

<sup>9</sup> pour plus d'informations sur la constitution de cette variable se reporter à la DOCUMENTATION DE LA BASE DE DONNEES SUR LES DEPENSES

<sup>10</sup> pour plus d'informations sur la constitution de cette variable se reporter à la DOCUMENTATION DE LA BASE DE DONNEES SUR LES REVENUS

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE**  
(variables issues de la fiche-adresse)

DOM 0 .. 1	Métropole/DOM : 0 : Ménage métropolitain 1 : Ménage se situant dans l'un des quatre départements d'Outremer (RG = 01 à 04)
RG car[2]	Région : 01 : Guadeloupe 02 : Martinique 03 : Guyane 04 : Réunion 11 : Ile de France 21 : Champagne - Ardennes 22 : Picardie 23 : Haute-Normandie 24 : Centre 25 : Basse-Normandie 26 : Bourgogne 31 : Nord - Pas de Calais 41 : Lorraine 42 : Alsace 43 : Franche Comté 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 54 : Poitou - Charentes 72 : Aquitaine 73 : Midi - Pyrénées 74 : Limousin 82 : Rhône - Alpes 83 : Auvergne 91 : Languedoc - Roussillon 93 : Provence - Alpes - Côte d'Azur 94 : Corse
DEP car[2]	Département : 01 à 95 : départements métropolitains 97 : départements d'Outre-Mer (voir RG pour les séparer)
COM car[3]	Commune : 001 à 999 : code commune INSEE
CC car[1]	Degré d'urbanisation <sup>11</sup> (métropole uniquement) : 0 : Communes rurales 1 : Unités urbaines de moins de 20000 habitants 2 : Unités urbaines 20000 à moins de 100000 habitants 3 : Unités urbaines de 100000 habitants et plus sauf unité urbaine de Paris 4 : Agglomération parisienne hors Paris 5 : Ville de Paris

<sup>11</sup> D'après la strate de l'échantillon (voir dans la table FA la variable STRATE).

**STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE**  
(calculé à partir de la table INDIVIDU)

Taille du ménage	
NBPERS 1 .. 24	Nombre de personnes du ménage
NM14A 0 .. 24	Nombre de personnes de moins de 14 ans (quel que soit leur lien avec la PR)
NUC10 1 .. n	Nombre d'unités de consommation (échelle d'Oxford <sup>12</sup> )
Composition du ménage	
COHABPR car[1]	La personne de référence vit-elle en couple <sup>13</sup> : 1 : oui 2 : non
SEXEPR car[1]	Sexe de la personne de référence <sup>14</sup> : 1 : Masculin 2 : Féminin
NBENF1 0 .. n	Nombre de personnes du ménage ayant LIEN=3 (enfant) avec la personne de référence.
NBENF2 0 .. n	Nombre de personnes du ménage ayant LIEN=3 (enfant) avec la personne de référence et vérifiant de plus AGE<25.
TYPMEN1 car[1]	Type de ménage ne tenant pas compte de l'âge des enfants : (variable issue de NBPERS, COHABPR, NBENF1, voir annexe 1) 1 : Personne seule 2 : Couple sans enfant 3 : Couple avec 1 enfant 4 : Couple avec 2 enfants 5 : Couple avec 3 enfants ou plus 6 : Famille monoparentale 7 : Autres cas
TYPMEN2 car[1]	Type de ménage tenant compte de l'âge des enfants : (variable issue de NBPERS, COHABPR, NBENF2, voir annexe 1) 1 : Personne seule 2 : Couple sans enfant 3 : Couple avec 1 enfant (de moins de 25 ans) 4 : Couple avec 2 enfants (de moins de 25 ans) 5 : Couple avec 3 enfants ou plus (de moins de 25 ans) 6 : Famille monoparentale (enfants de moins de 25 ans) 7 : Autres cas

<sup>12</sup>NUC10 = dix fois la somme des coefficients suivants :

1 pour la personne de référence

0,7 pour chaque adulte du ménage de 14 ans et plus

0,5 pour chaque enfant (personne de moins de 14 ans) vivant dans le ménage

Autrement dit  $NUC10 = 10 * [ 1 + 0,7 * (NBPERS-1-NM14A) + 0,5 * NM14A ]$

<sup>13</sup> Le ménage comprend un conjoint de la PR si et seulement si COHABPR=1.

<sup>14</sup> Si COHABPR=1 (personne de référence en couple), alors par convention la PR est toujours de sexe masculin et le conjoint de sexe féminin.

<b>Age de la PR et du CJ</b>	
AGEPR 0 .. 150	Age de la personne de référence
AGECJ 0 .. 150	Age du conjoint (si COHABPR=1)
TAGEPR car[1]	Tranche d'âge de la personne de référence : 1 : moins de 25 ans 2 : de 25 à moins de 35 ans 3 : de 35 à moins de 45 ans 4 : de 45 à moins de 55 ans 5 : de 55 à moins de 65 ans 6 : de 65 à moins de 75 ans 7 : 75 ans et plus
TAGECJ car[1]	Tranche d'âge du conjoint (si COHABPR=1) : 1 : moins de 25 ans 2 : de 25 à moins de 35 ans 3 : de 35 à moins de 45 ans 4 : de 45 à moins de 55 ans 5 : de 55 à moins de 65 ans 6 : de 65 à moins de 75 ans 7 : 75 ans et plus
<b>Etat civil de la PR et du CJ</b>	
MATRIPR car[1]	Etat matrimonial de la personne de référence : 1 : Célibataire 2 : Marié ou remarié 3 : Veuf ou veuve 4 : Divorcé 8 : Ne sait pas 9 : Refus
MATRICJ car[1]	Etat matrimonial du conjoint (si COHABPR=1) : 1 : Célibataire 2 : Marié ou remarié 3 : Veuf ou veuve 4 : Divorcé 8 : Ne sait pas 9 : Refus

NATIOPR  
car[2]       : Nationalité de la personne de référence :

- 01 : Français de naissance (y.c. par réintégration)
- 02 : Français par naturalisation, mariage, déclaration  
      ou option à sa majorité
- 11 : Algérien
- 12 : Tunisien
- 13 : Marocain
- 14 : Malgache
- 15 : Comorien
- 16 : Mauricien
- 19 : Ressortissants d'autres pays d'Afrique
- 21 : Italien
- 22 : Allemand
- 23 : Benelux
- 24 : Irlandais
- 25 : Danois
- 26 : Britannique
- 27 : Grec
- 28 : Espagnol
- 29 : Portugais
- 31 : Suisse
- 32 : Autrichien
- 33 : Polonais
- 34 : Pays de l'ex Yougoslavie
- 35 : Turc
- 36 : Norvégien
- 37 : Suédois
- 39 : Ressortissants d'autres pays européens
- 41 : Cambodgien, Vietnamien, Laotien
- 49 : Ressortissants d'autres pays asiatiques
- 51 : USA, Canadien
- 52 : Haitien
- 53 : Saint-Domingue
- 54 : Dominique
- 55 : Sainte-Lucie
- 56 : Brésil
- 57 : Surinam
- 58 : Guyana
- 59 : Autres pays d'Amérique latine et de la Caraïbe
- 61 : Apatride
- 99 : Non réponse

NATIOCJ  
car[2]       : Nationalité du conjoint (si COHABPR=1) :

- 01 à 99 : idem NATIOPR

**NIVEAU DE DIPLOME**  
(calculé à partir de la table INDIVIDU)

DIPLOPR car[1]	<p><u>Diplôme le plus élevé de la personne de référence :</u> (si la PR n'est pas en cours d'études initiales<sup>15</sup>)</p> <p>Variable calculée d'après les questions DIEG, DIEP, DIES (voir le détail des modalités en annexe 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>0 : aucun diplôme</li> <li>1 : diplôme de niveau Certificat d'études</li> <li>2 : diplôme de niveau CAP, BEP</li> <li>3 : diplôme de niveau BEPC</li> <li>4 : diplôme de niveau BAC technique</li> <li>5 : diplôme de niveau BAC</li> <li>6 : diplôme de niveau BAC + 2</li> <li>7 : diplôme de niveau supérieur ou égal à BAC + 3</li> </ul>
DIPLOCJ car[1]	<p><u>Diplôme le plus élevé du conjoint :</u> (si le CJ existe - soit COHABPR=1 - et s'il n'est pas en cours d'études initiales)</p> <p>0 à 7 : idem DIPLOPR, voir annexe 2</p>
ETUDPR car[1]	<p><u>Niveau d'études atteint par la personne de référence :</u></p> <p>Variable calculée d'après DIPLOPR ainsi que les questions NIVETUD et NIVSANS (voir le mode de calcul en annexe 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>0 : niveau inférieur au Certificat d'études</li> <li>1 : niveau Certificat d'études</li> <li>2 : niveau CAP, BEP</li> <li>3 : niveau BEPC</li> <li>4 : niveau BAC technique</li> <li>5 : niveau BAC</li> <li>6 : niveau BAC + 2</li> <li>7 : niveau supérieur ou égal à BAC + 3</li> </ul>
ETUDCJ car[1]	<p><u>Niveau d'études atteint par le conjoint (si COHABPR=1) :</u></p> <p>Variable calculée d'après DIPLOCJ ainsi que les questions NIVETUD et NIVSANS (voir le mode de calcul en annexe 2) :</p> <p>0 à 7 : idem ETUDPR</p>

<sup>15</sup> Question ETUDI du Quest N°1 page 7, voir table INDIVIDU.



**OCCUPATION, PROFESSION, CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE**  
(calculé à partir de la table INDIVIDU)

<b>Occupation</b>	
OCCUPPR car[1]	Occupation actuelle de la personne de référence : 1 : Exerce une profession 2 : CHOMEUR (inscrit ou non à l'ANPE) 3 : ETUDIANT, élève, en formation, en stage 4 : MILITAIRE du contingent 5 : RETRAITE (ancien salarié) ou pré-retraité 6 : RETIRE des AFFAIRES (ancien agriculteur,...) 7 : AU FOYER (y compris congé parental) 8 : AUTRE INACTIF (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion,...)
OCCUPCJ car[1]	Occupation actuelle du conjoint (si COHABPR=1) : 1 à 8 : idem OCCUPPR
NBACT 0 .. n	Nombres d'actifs occupés du ménage (vérifiant OCCUP=1)
NBCHOM 0 .. n	Nombre de chômeurs du ménage (vérifiant OCCUP=2)
<b>Statut</b>	
STATUPR car[1]	Statut de la personne de référence : (valeur de la variable STATUT de la table INDIVIDU) SALARIE 1 : Salarié de l'Etat 2 : Salarié d'une collectivité locale (y.c.HLM, hôpitaux publics) 3 : Salarié d'une entreprise publique ou nationale (y.c. Sécurité sociale) 4 : Salarié du secteur privé (autre que cas 5) 5 : Salarié chef de son entreprise ou salarié de son conjoint NON SALARIE 6 : Aide ou aidait un membre de sa famille dans son travail sans être salarié 7 : A son compte, indépendant, employeur, gérant, associé d'une société, co-exploitant
STATUCJ car[1]	Statut d'occupation du conjoint (si COHABPR=1) : 1 à 7 : idem STATUPR
INDEP 0 .. 1	Existence d'un indépendant actif occupé au sein du ménage <sup>16</sup> 1 : oui 0 : non

<sup>16</sup> Le ménage contient au moins un individu tel que OCCUP=1 et STATUT=5,6,7.

-----  
**Catégorie socio-professionnelle du ménage<sup>17</sup>**  
 -----

CSPR car[2]	Catégorie socio-professionnelle de la pers. de référence (Code indiquant la profession, exercée ou non) : 00 : PR sans profession 10 à 69 : nomenclature standard CSP 99 : profession mal déclarée -> voir code détaillé en annexe 3.
CSCJ car[2]	Catégorie socio-professionnelle du conjoint (si COHABPR=1) (Code indiquant la profession, exercée ou non) : 00 : CJ sans profession 10 à 69 : nomenclature standard CSP 99 : profession mal déclarée -> voir code détaillé en annexe 3.
PCSPR car[2]	Catégorie socio-professionnelle de la pers. de référence (Code distinguant actifs et inactifs) : 10 à 69 : PR active (actif occupé ou chômeur ayant déjà travaillé) 71 à 78 : PR retraitée 81 à 86 : PR autre inactive 99 : PR active, profession mal déclarée. -> voir code détaillé en annexe 3.
PCSCJ car[2]	Catégorie socio-professionnelle du conjoint (si COHABPR=1) (Code distinguant actifs et inactifs) : 10 à 69 : CJ actif (actif occupé ou chômeur ayant déjà travaillé) 71 à 78 : CJ retraité 81 à 86 : CJ autre inactif 99 : CJ actif, profession mal déclarée. -> voir code détaillé en annexe 3.
PCS1PR car[2]	CSP simplifiée de la pers. de référence (Premier chiffre de la variable PCSPR) : 1 : Agriculteurs exploitants 2 : Artisans, commerçants, chefs d'entreprise 3 : Cadres, professions libérales 4 : Professions intermédiaires 5 : Employés 6 : Ouvriers 7 : Retraités 8 : Autres personnes sans activité professionnelle 9 : PR active, profession mal déclarée.
PCS1CJ car[2]	CSP simplifiée du conjoint (si COHABPR=1) (Premier chiffre de la variable PCSCJ) : 1 : Agriculteurs exploitants 2 : Artisans, commerçants, chefs d'entreprise 3 : Cadres, professions libérales 4 : Professions intermédiaires 5 : Employés 6 : Ouvriers 7 : Retraités 8 : Autres personnes sans activité professionnelle 9 : CJ actif, profession mal déclarée.

<sup>17</sup> Les variables suivantes reprennent les variables CS et PCS de la table INDIVIDU.

-----  
**COMPLEMENT SUR LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DU MENAGE**  
**(variables issues du quest1)**  
 -----

**ACTIVITES AGRICOLES**  
**(QUEST n°1 MODULE n°1D PAGE 10)**  
 -----

EXPLOI car[1]	Un (au moins) des membres du ménage est-il exploitant agricole ? 1 : oui 2 : non 8 : ne sait pas 9 : refus
ORIENT CAR[2]	(si EXPLOI=1) Quelle est l'orientation des productions agricoles ? EXPLOITATION AVEC UNE PRODUCTION PRINCIPALE 01 : polyculture (culture de terres labourables) 02 : maraîchage ou horticulture 03 : vignes ou arbres fruitiers 04 : élevage d'herbivores (bovins, ovins,...) 05 : élevage de granivores (porcs, volailles,...) AUTRES CAS 06 : polyculture-élevage 07 : élevage d'herbivores et de granivores 08 : autres 98 : ne sait pas 99 : refus
SUPH 0 .. 997	(si EXPLOI=1) Quelle est la superficie de l'exploitation ? (en hectares S.A.U. et ares si cette superficie est inférieure à 5 ha)
HORSOL car[40]	Pour les exploitations "hors-sol" <sup>18</sup> , quel est le nombre approximatif de têtes d'animaux de chaque sorte ? (réponse indiquée en clair)

-----  
**CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DU MENAGE**  
**(QUEST n°1 MODULE n°1E PAGE 10)**  
 -----

EXIEVE car[1]	Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu des changements dans la composition du ménage ? 1 : oui 2 : non 8 : ne sait pas 9 : refus
NATEVE1 0 .. 1	----- (si EXIEVE=1) ----- Y a-t-il eu une ou plusieurs naissances ? 1 : oui 0 : non
NATEVE2 0 .. 1	Y a-t-il eu un ou plusieurs décès ? 1 : oui 0 : non
NATEVE3 0 .. 1	Y a-t-il eu un départ d'un ou plusieurs grands enfants ? 1 : oui 0 : non

<sup>18</sup>HORSOL=000 si 'sans objet'

NATEVE4 | Y a-t-il eu un autre évènement (formation du ménage, mise  
0 .. 1 | en couple, séparation,...)  
| 1 : oui  
| 0 : non

DATEVE | À quand remonte l'évènement ? (en mois écoulés depuis  
0 .. 12 | l'enquête)

-----  
**COMPLEMENTS SUR LA PERSONNE DE REFERENCE ET SON CONJOINT**  
**(QUEST n°1 MODULE n°1F PAGE 11)**  
-----

INTERPR | Depuis la fin de ses études, la personne de référence  
car[1] | a-t-elle connu une ou plusieurs périodes sans activité  
| professionnelle (chômage, congé parental,...) ?  
| 1 : oui  
| 2 : non  
| 8 : ne sait pas  
| 9 : refus

+-----si INTERPR = 1-----

MOTIFPR1 | Cette période sans activité professionnelle est-elle due  
0 .. 1 | au chômage ?  
| 1 : oui  
| 0 : non

MOTIFPR2 | Cette période sans activité professionnelle a-t-elle pour  
0 .. 1 | motif un congé parental pour élever un enfant ?  
| 1 : oui  
| 0 : non

MOTIFPR3 | Cette période sans activité professionnelle est-elle due  
0 .. 1 | à une formation complémentaire ?  
| 1 : oui  
| 0 : non

MOTIFPR4 | Cette période sans activité professionnelle a-t-elle une  
0 .. 1 | autre raison ?  
| 1 : oui  
| 0 : non

DUREEPR | Durée de cette ou ces périodes sans activité  
1 .. 50 | professionnelle (en années)

-----  
CSPERPR | Quelle était la profession du père de la personne de  
car[2] | référence ?  
| 01 : Agriculteur exploitant  
| 02 : Artisan, commerçant, ou chef d'entreprise  
| 03 : Cadre du privé ou du public, profession libérale,  
| artiste  
| 04 : Profession intermédiaire du privé ou du public  
| 05 : Employé  
| 06 : Ouvrier  
| 07 : Sans profession (n'a jamais travaillé)  
| 08 : Sans objet (père inconnu, décédé, absent)  
| 98 : Ne sait pas  
| 99 : Refus

```

INTERCJ      Depuis la fin de ses études, le conjoint a-t-il connu
car[1]       une ou plusieurs périodes sans activité professionnelle
              (chômage, congé parental,...) ?
              1 : oui
              2 : non
              8 : ne sait pas
              9 : refus
              -----si INTERCJ = 1-----
MOTIFCJ1     Cette période sans activité professionnelle est-elle due
0 .. 1       au chômage ?
              1 : oui
              0 : non
MOTIFCJ2     Cette période sans activité professionnelle a-t-elle pour
0 .. 1       motif un congé parental pour élever un enfant ?
              1 : oui
              0 : non
MOTIFCJ3     Cette période sans activité professionnelle est-elle due
0 .. 1       à une formation complémentaire ?
              1 : oui
              0 : non
MOTIFCJ4     Cette période sans activité professionnelle a-t-elle une
0 .. 1       autre raison ?
              1 : oui
              0 : non
DUREECJ     Durée de cette ou ces périodes sans activité
1 .. 50     professionnelle (en années)
              -----
CSPERCJ     Quelle était la profession du père du conjoint ?
car[2]       01 : Agriculteur exploitant
              02 : Artisan, commerçant, ou chef d'entreprise
              03 : Cadre du privé ou du public, profession libérale,
              artiste
              04 : Profession intermédiaire du privé ou du public
              05 : Employé
              06 : Ouvrier
              07 : Sans profession (n'a jamais travaillé)
              08 : Sans objet (père inconnu, décédé, absent)
              98 : Ne sait pas
              99 : Refus
EXENF       La personne de référence ou le conjoint ont-ils eu un ou
car[1]       plusieurs enfants vivant maintenant hors ménage ?
              1 : oui
              2 : non
              8 : ne sait pas
              9 : refus
              (si EXENF = 1)
NBENF       Combien d'enfants vivent maintenant hors ménage ?
1 .. 30

```

-----  
**CARACTERISTIQUES DE LA RESIDENCE PRINCIPALE DU MENAGE**  
**(QUEST n°1 MODULE n°2A PAGE 12)**  
 -----

SITLOG car[1]	Le logement est-il situé ? 1 : Dans une maison individuelle (1 logement) 2 : Dans un immeuble comprenant 2 logements 3 : Dans un immeuble comprenant plus de 2 logements 8 : Ne sait pas 9 : Refus
PROLOG car[1]	Existence dans le logement d'une ou plusieurs pièces à usage exclusivement professionnel ? 1 : oui 2 : non
NBPPRO 1 .. 20	(si PROLOG = 1) Nombre de pièces à usage exclusivement professionnel
PROLOG2 car[1]	(si PROLOG = 2) Est-ce que néanmoins les dépenses liées à votre logement (impôts, assurances, eau, électricité, chauffage,...) comprennent des charges professionnelles ? 1 : oui 2 : non
PRO car[1]	La variable PRO <sup>19</sup> est calculée à partir de PROLOG et PROLOG2 1 : les dépenses d'habitation ont une part à usage professionnel 2 : les dépenses d'habitation n'ont pas de part à usage professionnel
NBPHAB 1 .. 20	Nombre de pièces à usage d'habitation ?
SURFHAB 1 .. 900	Superficie du logement en m2
CONFORT1 0 .. 1	Le logement est-il équipé d'une cuisine (pièce indépendante) ? 1 : oui 0 : non
CONFORT2 0 .. 1	Le logement est-il équipé d'une baignoire ou d'une douche ? 1 : oui 0 : non
CONFORT3 0 .. 1	Le logement est-il équipé de l'eau chaude ? 1 : oui 0 : non
CONFORT4 0 .. 1	Le logement est-il équipé de W.C. à l'intérieur du logement ? 1 : oui 0 : non

<sup>19</sup>si PRO=1 le % à usage professionnel est posé aux questions PROPRET, PROQUI, PROCHAR, etc... (ces variables se trouvent dans la table QUEST1 de la base DEPENSES)

```

ANCONS      Année d'achèvement de l'immeuble ?
car[1]      1 : en 1948 ou avant
            2 : de 1949 à 1960
            3 : de 1961 à 1970
            4 : de 1971 à 1980
            5 : de 1981 à 1985
            6 : de 1986 à 1990
            7 : en 1991 ou après
            8 : ne sait pas
            9 : refus

ANLOG       Année d'arrivée dans le logement ?
00 .. 95

STALOG      Statut d'occupation du logement :
car[1]      1 : PROPRIETAIRE ou copropriétaire
            2 : ACCEDANT à la propriété
            3 : LOCATAIRE
            4 : Sous-locataire
            5 : Logé GRATUITEMENT (y compris usufruitier)

            (si STALOG = 5)
LOGRAT      Logé gratuitement par :
car[1]      1 : Votre employeur (pour la durée de vos fonctions)
            2 : Votre famille
            3 : Autres cas
            8 : ne sait pas
            9 : refus

```

Centre National de la Recherche Scientifique  
Laboratoire Pluridisciplinaire des  
Méthodes Appliquées à la Biologie  
I.R.E.S.C.O. 53, 61, rue Pouchet  
75349 PARIS CEDEX 17

## DICTIONNAIRES

---

Tables de données brutes





## TABLE FA (Métropole) <sup>20</sup>

DESCRIPTION DES VARIABLES DE LA FICHE ADRESSE  
(une obs par fiche adresse)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
IDENT car[14]	Identifiant du ménage <sup>21</sup>
MENA car[14]	Identifiant du ménage <sup>21</sup>
<b>Variables récupérées dans le fichier de la base de sondage</b>	
<i>Identifiant du logement dans l'enquête :</i>	
RGES car[2]	Code région de gestion
NUMFA car[4]	Numéro de questionnaire (par région)
CLE car[1]	Clé de contrôle

<sup>20</sup> Cette table est une fusion de l'échantillon de logements tiré à partir de la base de sondage Echantillon-Maitre 90 et de la Base de Sondage des Logements Neufs (soit 17399 logements) et de l'échantillon de logements tel qu'il est dans le fichier de l'enquête (soit 17441 logements). Cette différence d'échantillon est due aux logements éclatés.

<sup>21</sup> La variable IDENT (ou MENA) se décompose comme suit :

- les 2 premiers chiffres = RGES (code région de la Direction Régionale qui a effectué l'enquête). Compte-tenu des délégations de travaux entre DR, cette variable RGES peut être différente de la variable RG (code de la région où habite l'enquêté)
- les 4 chiffres suivants = NUMFA (numéro du logement tiré dans l'échantillon initial, allant de 1 à n pour une région RGES donnée)
- le 7<sup>ème</sup> chiffre = CLE, permettant d'effectuer des contrôles de saisie sur l'identifiant
- le 8<sup>ème</sup> chiffre = LE pour logement éclaté, permettant le cas échéant de distinguer les différents ménages habitant le même logement tiré dans l'échantillon initial
- les 2 chiffres suivants = RG (code région où habite l'enquêté)
- les 2 suivants = DEP (code du département où habite l'enquêté)
- l'avant dernier chiffre = V pour la vague au cours de laquelle l'enquête doit se dérouler. Elle peut différer sensiblement de la vague au cours de laquelle l'enquête s'est effectivement déroulée d'après CAPI (carnet de tournée sur lequel l'enquêteur a rempli les questionnaires CAPI)
- le dernier chiffre = VR pour vague réelle qui correspond en principe à la variable V de CAPI

Informations dans les bases de sondage :

RG	Région de programme
car[2]	11 : Ile de France 21 : Champagne - Ardennes 22 : Picardie 23 : Haute-Normandie 24 : Centre 25 : Basse-Normandie 26 : Bourgogne 31 : Nord - Pas de Calais 41 : Lorraine 42 : Alsace 43 : Franche Comté 52 : Pays de la Loire 53 : Bretagne 54 : Poitou - Charentes 72 : Aquitaine 73 : Midi - Pyrénées 74 : Limousin 82 : Rhône - Alpes 83 : Auvergne 91 : Languedoc - Roussillon 93 : Provence - Alpes - Côte d'Azur 94 : Corse
STRATE	Strate (code de gestion EM90)
car[1]	0 : Communes rurales au RP90 1 : Communes appartenant à des Unités Urbaines ayant moins de 20000 habitants au RP90 2 : Communes appartenant à des Unités Urbaines ayant entre 20000 et 100000 habitants au RP90 3 : Communes appartenant à des Unités Urbaines de plus de 100000 habitants au RP90, sauf l'Unité Urbaine de PARIS 4 : Unité Urbaine de PARIS
UP	Numéro d'unité primaire (code EM90)
car[3]	010 à 120
DEP	Département :
car[2]	01 à 95 : départements métropolitains
COM	Numéro administratif de commune
car[3]	001 à 999
CIL	Commune-ilôt (code RP90)
car[3]	
IL	Ilôt (code RP90)
car[4]	
FIL	Fraction d'ilôt (code RP90)
car[1]	
DIC	Numéro d'immeuble (code RP90)
car[3]	
LOG	Numéro du logement (code RP90)
car[2]	01 à 99
PERMIS	Numéro de permis (code BSLN)
car[9]	
RANG	Rang du logement dans le permis (code BSLN)
car[4]	0001 à 9999

-----	
	<u>Informations de gestion :</u>
NENQ car[4]	Numéro de l'enquêteur
NLOT car[3]	Variable réservée au C.N.E. de Toulouse
-----	
<b>MOUVEMENT DU LOGEMENT PAR RAPPORT A LA BASE DE SONDAGE</b>	
-----	
MVLFA car[1]	Le logement existe-t-il toujours ? 1 : Existe toujours et n'a ni fusionné, ni éclaté 2 : A absorbé un ou plusieurs logements, ou bien un ou plusieurs locaux 3 : Détruit 4 : A perdu son usage d'habitation (transformé totalement en bureau, boutique, atelier) 5 : A été absorbé par un logement voisin (y compris pièce indépendante reprise par l'occupant du logement principal) 6 : Est inconnu, impossible à identifier 7 : A été partagé en plusieurs logements (y compris logement ayant une pièce annexe devenue indépendante)
NLFA car[2]	En combien de logements le logement a-t-il été partagé ?
-----	
<b>OCCUPANT ACTUEL</b>	
-----	
OCCUPFA car[1]	L'occupant du logement est-il différent de celui indiqué dans la base de sondage ? 1 : oui 2 : non 3 : ne sait pas 4 : sans objet (logement vacant) 9 : non déclaré
-----	
<b>CATEGORIE DU LOGEMENT</b>	
-----	
DOMHABFA car[1]	Le logement est-il le domicile où le ménage vit habituellement, c'est-à-dire la plus grande partie de l'année ? 1 : oui, c'est ici le domicile actuel du ménage 2 : non 9 : non déclaré
CLFA car[1]	Catégorie du logement : 1 : Résidence principale (logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année) 2 : Logement (ou pièce indépendante) utilisé occasionnellement 3 : Résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances 4 : Logement vacant ( sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location)

-----  
**RESULTATS DE L'ENQUETE**  
 -----

FAVIS1 car[1]	R�sultat de la premi�re visite : 1 : Questionnaire 1 non termin� 2 : Questionnaire 1 termin�, mais carnets refus�s 3 : Questionnaire 1 termin�, et carnets accept�s
FAVIS2 car[1]	R�sultat de la deuxi�me visite : 1 : Carnets non remplis ou abandonn�s 2 : Carnets remplis et questionnaire 2 refus� 3 : Carnets remplis et questionnaire 2 non termin� 4 : Carnets remplis et questionnaire 2 accept� mais refus de poursuivre 5 : Carnets remplis et questionnaire 2 accept� et accord pour poursuivre
FAVIS3 car[1]	R�sultat de la troisi�me visite : 1 : Carnets abandonn�s 2 : Carnets remplis et questionnaire 3 refus� 3 : Carnets remplis et questionnaire 3 non termin� 4 : Carnets remplis et questionnaire 3 accept� 9 : Non d�clar�
FAQREV car[1]	Questionnaire revenus : 1 : Refus� 2 : Premi�re partie accept�e (nature et montant global en tranches) 3 : Accept� jusqu'au bout 9 : Non d�clar�
FAVIS4 car[1]	L'enqu�teur a-t-il d� effectuer une (ou plusieurs) visite suppl�mentaire ? (m�nage ayant des difficult�s � remplir son carnet) 1 : oui 2 : non 9 : non d�clar�
FANPER car[2]	Nombre de personnes de plus de 14 ans dans le m�nage
FANCAR car[2]	Nombre de personnes de plus de 14 ans dont les d�penses ont �t� effectivement not�es durant 14 jours
FACAR1 car[1]	Appr�ciation de l'enqu�teur sur le carnet n�1 : 1 : tr�s fiable 2 : assez fiable 3 : peu fiable 4 : pas du tout fiable 5 : ne peut se prononcer 6 : sans objet 9 : non d�clar�
FACAR2 car[1]	Appr�ciation de l'enqu�teur sur le carnet n�2 : 1 : tr�s fiable 2 : assez fiable 3 : peu fiable 4 : pas du tout fiable 5 : ne peut se prononcer 6 : sans objet 9 : non d�clar�

FAREV1 | Appréciation de l'enquêteur sur l'existence des revenus :  
 car[1] | 1 : très fiable  
 | 2 : assez fiable  
 | 3 : peu fiable  
 | 4 : pas du tout fiable  
 | 5 : ne peut se prononcer  
 | 6 : sans objet  
 | 9 : non déclaré

FAREV2 | Appréciation de l'enquêteur sur le montant des revenus :  
 car[1] | 1 : très fiable  
 | 2 : assez fiable  
 | 3 : peu fiable  
 | 4 : pas du tout fiable  
 | 5 : ne peut se prononcer  
 | 6 : sans objet  
 | 9 : non déclaré

-----  
 PRISE DE CONTACT  
 -----

ESSAI | Numéro de l'essai de contact  
 car[1] |

Description des essais de contact

JFA | Jour de l'essai de contact  
 car[2] | 01 à 31, 99

MFA | Mois de l'essai de contact  
 car[2] | 01 à 12, 99

HFA | Heure de l'essai de contact  
 car[2] | 99

MINFA | Minute de l'essai de contact  
 car[2] | 00 à 95, 99

MOYFA | Moyen utilisé pour l'essai de contact  
 car[1] | 1 : téléphone  
 | 2 : visite  
 | 9 : non déclaré

Résultat des essais de contact

RESFA | Ménage contacté :  
 car[2] | 11 : interview réalisée  
 | 12 : un rendez-vous est pris  
 | 13 : enquête impossible (inapte)  
 | 14 : la personne contactée n'est pas habilitée à  
 | répondre (enfant, étranger au ménage)  
 | 15 : refus  
 | 16 : résidence secondaire, logement occasionnel

| Ménage non contacté :  
 | 21 : le logement est inaccessible et on voit que  
 | quelqu'un est présent  
 | 22 : le logement est inaccessible et on ne voit  
 | personne  
 | 23 : personne ne répond et on voit que quelqu'un est  
 | présent  
 | 24 : personne ne répond et on ne voit personne  
 | 25 : absent au rendez-vous fixé

COMPFA  
car[1]

  : Renseignements complémentaires en cas de ménage  
  : FINALEMENT non contacté :  
  : 1 : personne ne vit ici  
  : 2 : ménage ne vivant pas ici habituellement  
  : 3 : ménage présent mais impossible à joindre  
  : 4 : ménage absent pour une longue durée  
  : 5 : autres cas  
  : 9 : non déclaré

## TABLE FA (DOM) <sup>22</sup>

DESCRIPTION DES VARIABLES DE LA FICHE ADRESSE  
(une obs par fiche adresse)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
IDENT car[14]	Identifiant du ménage <sup>23</sup>
MENA car[14]	Identifiant du ménage <sup>23</sup>
NENQ car[4]	<u>Informations de gestion :</u> Numéro de l'enquêteur
NLOT car[3]	Variable réservée au C.N.E. de Toulouse
<b>MOUVEMENT DU LOGEMENT PAR RAPPORT A LA BASE DE SONDAGE</b>	
MVLFA car[1]	Le logement existe-t-il toujours ? 1 : Existe toujours et n'a ni fusionné, ni éclaté 2 : A absorbé un ou plusieurs logements, ou bien un ou plusieurs locaux 3 : Détruit 4 : A perdu son usage d'habitation (transformé totalement en bureau, boutique, atelier) 5 : A été absorbé par un logement voisin (y compris pièce indépendante reprise par l'occupant du logement principal) 6 : Est inconnu, impossible à identifier 7 : A été partagé en plusieurs logements (y compris logement ayant une pièce annexe devenue indépendante)
NLFA car[2]	En combien de logements le logement a-t-il été partagé ?

<sup>22</sup> La table FA pour les DOM correspond à l'échantillon de logements tel qu'il est dans le fichier de l'enquête (soit 4850 logements).

<sup>23</sup> La variable IDENT (ou MENA) se décompose comme suit :

- les 2 premiers chiffres = RG (code région correspondant aux quatre départements d'Outre-Mer)
- les 4 chiffres suivants = numéro d'ordre du logement tiré dans l'échantillon initial, allant de 1 à n pour une région RG donnée)
- le 7<sup>ème</sup> chiffre = CLE, permettant d'effectuer des contrôles de saisie sur l'identifiant
- le 8<sup>ème</sup> chiffre = LE pour logement éclaté, permettant le cas échéant de distinguer les différents ménages habitant le même logement tiré dans l'échantillon initial
- les 2 chiffres suivants = RG (code région)
- les 2 suivants = DEP (code 97 pour département d'Outre-Mer)
- l'avant dernier chiffre = V pour la vague au cours de laquelle l'enquête doit se dérouler. Elle peut différer sensiblement de la vague au cours de laquelle l'enquête s'est effectivement déroulée d'après CAPI (carnet de tournée sur lequel l'enquêteur a rempli les questionnaires CAPI)
- le dernier chiffre = VR pour vague réelle qui correspond en principe à la variable V de CAPI



OCCUPANT ACTUEL	
OCCUPFA car[1]	L'occupant du logement est-il différent de celui indiqué dans la base de sondage ? 1 : oui 2 : non 3 : ne sait pas 4 : sans objet (logement vacant) 9 : non déclaré
CATEGORIE DU LOGEMENT	
DOMHABFA car[1]	Le logement est-il le domicile où le ménage vit habituellement, c'est-à-dire la plus grande partie de l'année ? 1 : oui, c'est ici le domicile actuel du ménage 2 : non 9 : non déclaré
CLFA car[1]	Catégorie du logement : 1 : Résidence principale (logement ou pièce indépendante où le ménage demeure la plus grande partie de l'année) 2 : Logement (ou pièce indépendante) utilisé occasionnellement 3 : Résidence secondaire ou logement loué (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances 4 : Logement vacant ( sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location)
RESULTATS DE L'ENQUETE	
FAVIS1 car[1]	Résultat de la première visite : 1 : Questionnaire 1 non terminé 2 : Questionnaire 1 terminé, mais carnets refusés 3 : Questionnaire 1 terminé, et carnets acceptés
FAVIS2 car[1]	Résultat de la deuxième visite : 1 : Carnets non remplis ou abandonnés 2 : Carnets remplis et questionnaire 2 refusé 3 : Carnets remplis et questionnaire 2 non terminé 4 : Carnets remplis et questionnaire 2 accepté mais refus de poursuivre 5 : Carnets remplis et questionnaire 2 accepté et accord pour poursuivre
FAVIS3 car[1]	Résultat de la troisième visite : 1 : Carnets abandonnés 2 : Carnets remplis et questionnaire 3 refusé 3 : Carnets remplis et questionnaire 3 non terminé 4 : Carnets remplis et questionnaire 3 accepté 9 : Non déclaré
FAQREV car[1]	Questionnaire revenus : 1 : Refusé 2 : Première partie acceptée (nature et montant global en tranches) 3 : Accepté jusqu'au bout 9 : Non déclaré

FAVIS4 car[1]	L'enquêteur a-t-il dû effectuer une (ou plusieurs) visite supplémentaire ? (ménage ayant des difficultés à remplir son carnet) 1 : oui 2 : non 9 : non déclaré
FANPER car[2]	Nombre de personnes de plus de 14 ans dans le ménage
FANCAR car[2]	Nombre de personnes de plus de 14 ans dont les dépenses ont été effectivement notées durant 14 jours
FACAR1 car[1]	Appréciation de l'enquêteur sur le carnet n°1 : 1 : très fiable 2 : assez fiable 3 : peu fiable 4 : pas du tout fiable 5 : ne peut se prononcer 6 : sans objet 9 : non déclaré
FACAR2 car[1]	Appréciation de l'enquêteur sur le carnet n°2 : 1 : très fiable 2 : assez fiable 3 : peu fiable 4 : pas du tout fiable 5 : ne peut se prononcer 6 : sans objet 9 : non déclaré
FAREV1 car[1]	Appréciation de l'enquêteur sur l'existence des revenus : 1 : très fiable 2 : assez fiable 3 : peu fiable 4 : pas du tout fiable 5 : ne peut se prononcer 6 : sans objet 9 : non déclaré
FAREV2 car[1]	Appréciation de l'enquêteur sur le montant des revenus : 1 : très fiable 2 : assez fiable 3 : peu fiable 4 : pas du tout fiable 5 : ne peut se prononcer 6 : sans objet 9 : non déclaré

---

PRISE DE CONTACT

---

ESSAI car[1]	Numéro de l'essai de contact  <u>Description des essais de contact</u>
JFA car[2]	Jour de l'essai de contact 01 à 31, 99
MFA car[2]	Mois de l'essai de contact 01 à 12, 99

HFA	Heure de l'essai de contact
car[2]	99
MINFA	Minute de l'essai de contact
car[2]	00 à 95, 99
MOYFA	Moyen utilisé pour l'essai de contact
car[1]	1 : téléphone
	2 : visite
	9 : non déclaré
	<u>Résultat des essais de contact</u>
RESFA	Ménage contacté :
car[2]	11 : interview réalisée
	12 : un rendez-vous est pris
	13 : enquête impossible (inapte)
	14 : la personne contactée n'est pas habilitée à répondre (enfant, étranger au ménage)
	15 : refus
	16 : résidence secondaire, logement occasionnel
	Ménage non contacté :
	21 : le logement est inaccessible et on voit que quelqu'un est présent
	22 : le logement est inaccessible et on ne voit personne
	23 : personne ne répond et on voit que quelqu'un est présent
	24 : personne ne répond et on ne voit personne
	25 : absent au rendez-vous fixé
COMPFA	Renseignements complémentaires en cas de ménage
car[1]	FINALEMENT non contacté :
	1 : personne ne vit ici
	2 : ménage ne vivant pas ici habituellement
	3 : ménage présent mais impossible à joindre
	4 : ménage absent pour une longue durée
	5 : autres cas
	9 : non déclaré

# TABLE APPOINTM

(une observation par ménage)

## GENERALITES SUR L'ECHANTILLON

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[14]	Identifiant du ménage <sup>24</sup>
V 1 .. 8	Vague durant laquelle l'enquête s'est déroulée : vague n°1 : du 3 octobre au 10 novembre 1994 vague n°2 : du 14 novembre au 23 décembre 1994 vague n°3 : du 2 janvier au 10 février 1995 vague n°4 : du 13 février au 24 mars 1995 vague n°5 : du 27 mars au 5 mai 1995 vague n°6 : du 9 mai au 16 juin 1995 vague n°7 : du 19 juin au 28 juillet 1995 vague n°8 : du 21 août au 29 septembre 1995
CARNET car[4]	Code état du carnet sous CAPI : BON : carnet rempli XXX : carnet non rempli
ETAT1 car[4]	Code état du questionnaire n°1 sous CAPI : BON : questionnaire complètement rempli COM : questionnaire complètement rempli
ETAT2 car[4]	Code état du questionnaire n°2 sous CAPI : --- : questionnaire non rempli XX : questionnaire non rempli XXX : questionnaire non rempli INC : questionnaire incomplet BON : questionnaire complètement rempli COM : questionnaire complètement rempli
ETAT3 car[4]	Code état du questionnaire n°3 sous CAPI : --- : questionnaire non rempli XXX : questionnaire non rempli BON : questionnaire complètement rempli COM : questionnaire complètement rempli
ETAT4 car[4]	Code état du questionnaire n°4 sous CAPI : --- : questionnaire non rempli XXX : questionnaire non rempli INC : questionnaire incomplet TRA : questionnaire incomplet BON : questionnaire complètement rempli COM : questionnaire complètement rempli

<sup>24</sup> voir définition de la variable IDENT (ou MENA) en note de bas de page :

- note 21 pour la métropole
- note 23 pour les DOM



## TABLE INDIVIDU

Caractéristiques démographiques, diplôme, occupation et profession de  
chaque individu  
(une observation par individu)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
NI 1 .. 24	Numéro individuel de l'individu
<b>CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES (QUEST n°1 MODULE n°1A PAGE 4)</b>	
PRENOM car[15]	Prénom de l'individu
SEXE car[1]	Sexe de l'individu 1 : Masculin 2 : Féminin
MNAIS 1 .. 12	Mois de naissance de l'individu
ANAI5 1875 .. 1996	Année de naissance de l'individu
AGE 0 .. 150	Age de l'individu
LIEN car[1]	Lien de l'individu avec la personne de référence (voir CARTE 1 CODE 2) 1 : PERSONNE DE REFERENCE 2 : CONJOINT de la PR, marié ou de fait 3 : ENFANT de la PR ou du conjoint 4 : PETIT-ENFANT de la PR ou du conjoint 5 : ASCENDANT de la PR ou du conjoint 6 : AUTRE PARENT de la PR ou du conjoint 7 : AMI ou AMIE de la PR (ou de sa famille) 8 : PENSIONNAIRE, sous-locataire, logeur 9 : DOMESTIQUE ou salarié logé
MATRI car[1]	Etat matrimonial de l'individu (si AGE>14) 1 : Célibataire 2 : Marié ou remarié 3 : Veuf ou veuve 4 : Divorcé 8 : Ne sait pas 9 : Refus

COHAB            : L'individu vit-il actuellement en couple ? (si AGE>14)  
car[1]            :     1 : oui  
                  :     2 : non

NATIO            : Nationalité de l'individu :  
car[2]            : (personne de référence et conjoint uniquement)  
                  :     01 : Français de naissance (y.c. par réintégration)  
                  :     02 : Français par naturalisation, mariage, déclaration  
                  :            ou option à sa majorité  
                  :     11 : Algérien  
                  :     12 : Tunisien  
                  :     13 : Marocain  
                  :     14 : Malgache  
                  :     15 : Comorien  
                  :     16 : Mauricien  
                  :     19 : Ressortissants d'autres pays d'Afrique  
                  :     21 : Italien  
                  :     22 : Allemand  
                  :     23 : Benelux  
                  :     24 : Irlandais  
                  :     25 : Danois  
                  :     26 : Britannique  
                  :     27 : Grec  
                  :     28 : Espagnol  
                  :     29 : Portugais  
                  :     31 : Suisse  
                  :     32 : Autrichien  
                  :     33 : Polonais  
                  :     34 : Pays de l'ex Yougoslavie  
                  :     35 : Turc  
                  :     36 : Norvégien  
                  :     37 : Suédois  
                  :     39 : Ressortissants d'autres pays européens  
                  :     41 : Cambodgien, Vietnamien, Laotien  
                  :     49 : Ressortissants d'autres pays asiatiques  
                  :     51 : USA, Canadien  
                  :     52 : Haïtien  
                  :     53 : Saint-Domingue  
                  :     54 : Dominique  
                  :     55 : Sainte-Lucie  
                  :     56 : Brésil  
                  :     57 : Surinam  
                  :     58 : Guyana  
                  :     59 : Autres pays d'Amérique latine et de la Caraïbe  
                  :     61 : Apatride  
                  :     99 : Non réponse

PRESHAB         : Présence habituelle de l'individu :  
car[1]            : (voir CODE A page 5 du QUEST n°1)  
                  :     1 : Vit ici régulièrement  
                  :            Loge aussi ailleurs...  
                  :     2 : ...DANS UN ETABLISSEMENT COLLECTIF (caserne,...)  
                  :     3 : ...DANS UN AUTRE LOGEMENT INDEPENDANT  
                  :     4 : ...CHEZ QUELQU'UN QUI L'HEBERGE (ami, famille...)  
                  :     5 : ...SE DEPLACE POUR SON TRAVAIL  
                  :     9 : ...SANS OBJET (personne absente plus de 6 mois)

**ETUDES ET DIPLOMES<sup>25</sup>**  
**(QUEST n°1 MODULE n°1B PAGE 7)**

```

-----
      (à tous)
ETUDI  L'individu suit-il des études ou une formation ?
car[1] (y.c.apprentissage)
        1 : Oui, une formation initiale
        2 : Oui, formation après une interruption (de + 1 an)
        3 : Non

      (si ETUDI=1)
NIVETUD Niveau des études initiales en cours :
car[2]  (voir CARTE 1 CODE 3)
        01 : Ecole MATERNELLE
        02 : Etudes PRIMAIRES
        15 : PREMIER CYCLE (6ème à la 3ème)
        17 : DEUXIEME CYCLE (2nde à terminale)
        20 : Enseignement TECHNIQUE ou PROFESSIONNEL COURT
        30 : Enseignement TECHNIQUE ou PROFESSIONNEL LONG
        40 : Enseignement SUPERIEUR - 1er ou 2ème cycle
        49 : Enseignement SUPERIEUR - 3ème cycle
        98 : Ne sait pas
        99 : Refus

      (si ETUDI=2 ou 3 :
questions DIEG à NIVSANS sur le niveau de diplôme26)
DIEG   Diplôme le plus élevé obtenu : enseignement général
car[2] (primaire, secondaire) (voir CARTE1 CODE4)
        00 : SANS DIPLOME
        02 : CERTIFICAT d'ETUDES (CEP), DFE0
        15 : BEPC, Brevet des collèges
        16 : PREMIERE PARTIE BACCALAUREAT, CFES
        17 : BACCALAUREAT série A à E, ou BAC 2ème partie
        18 : BREVET ELEMENTAIRE (BE), BEPS
        19 : BREVET SUPERIEUR (BS)
        98 : Ne sait pas
        99 : Refus

DIEP   Diplôme le plus élevé obtenu : enseignement technique ou
car[2] professionnel (voir CARTE 1 CODE 4)
        00 : AUCUN DIPLOME technique ou professionnel
        21 : Certif. éducation professionnelle
        23 : CAP, BEP obtenu en APPRENTISSAGE
        25 : CAP (ou CAPA) hors apprentissage
        27 : BEP (ou BEPA) hors apprentissage
        29 : Autres diplômes niveau CAP ou BEP
        32 : BREVET de technicien (BT,BTA) ou BAC TECHNIQUE
        34 : BACCALAUREAT professionnel
        36 : Autres diplômes niveau bac de technicien
        39 : BEA,BEC,BEH,BEI,BES,BREV.agent technique agricole
        98 : Ne sait pas
        99 : Refus

```

<sup>25</sup> Le module "Etudes-Diplômes" n'est pas posé si NI>8 ou AGE<2 ; dans ce cas toutes les variables ETUDI à NIVSANS sont à valeur manquante. La question ETUDI est posée à tous les individus, dès lors que NI≤8 et AGE≥2

<sup>26</sup> Les questions sur le diplôme ne sont en fait posées que pour les individus qui sont personne de référence ou conjoint, et qui vérifient ETUDI=2 ou 3. Sinon les variables DIEG à NIVSANS sont à valeurs manquantes



DIES  
car[2] | Diplôme le plus élevé obtenu : enseignement supérieur  
y compris technique supérieur  
(voir CARTE 1 CODE 4)

- 00 : AUCUN DIPLOME SUPERIEUR
- 41 : Diplôme universitaire du 1° cycle (sauf DUT)
- 42 : DUT, BTS
- 43 : Diplôme de niveau de technicien supérieur
- 44 : Diplôme des professions de santé (sauf médecin)
- 45 : Certificat d'aptitude pédagogique, CFEN
- 46 : Diplôme universitaire du 2° cycle (licence...)
- 47 : Diplôme universitaire du 3° cycle (DES, DEA, ...)
- 48 : Diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur
- 98 : Ne sait pas
- 99 : Refus

NIVSANS  
car[2] | Niveau d'études atteint :  
(si aucun diplôme dans DIEG, DIEP, DIES)  
(voir CARTE 1 CODE 5)

- 00 : N'a jamais fait d'études
- 03 : A arrêté ses études avant la dernière année  
d'études primaires
- 04 : Dernière année d'études primaires
- 15 : 1er cycle d'enseignement général (6ème à 3ème)
- 17 : 2ème cycle d'enseignement général (2nde à term.)
- 20 : Enseignement technique ou professionnel court
- 30 : Enseignement technique ou professionnel long
- 40 : Enseignement supérieur, y compris technique
- 98 : Ne sait pas
- 99 : Refus

**OCCUPATION ET PROFESSION<sup>27</sup>**  
**(QUEST n°1 MODULE 1C PAGE 8)**

OCCUP car[1]	Occupation actuelle de l'individu ? (voir CODE B QUEST N°1 PAGE 8) 1 : Exerce une profession 2 : CHOMEUR (inscrit ou non à l'ANPE) 3 : ETUDIANT, élève, en formation, en stage 4 : MILITAIRE du contingent 5 : RETRAITE (ancien salarié) ou pré-retraité 6 : RETIRE des AFFAIRES (ancien agriculteur,...) 7 : AU FOYER (y compris congé parental) 8 : AUTRE INACTIF (y compris les personnes ne touchant qu'une pension de reversion,...)
OCCUP2 car[1]	Situation de l'individu (si OCCUP = 1) : 1 : Travaille effectivement 2 : En congé de longue durée (> 1 mois)
RECHE car[1]	Recherche d'un (autre) emploi (si AGE<65 ou OCCUP=1) : 1 : oui 2 : non 8 : Ne sait pas 9 : Refus
ACTPA car[1]	Exercice d'une activité passée (si OCCUP≠1) : 1 : oui 2 : non
ANCESS 0 .. 95	Année de cessation d'activité (si ACTPA=1) :
<p><b>Les variables suivantes (PROFESS à CS) décrivent la profession principale de l'individu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si OCCUP=1 : profession actuelle.</li> <li>• si OCCUP&lt;&gt;1 et ACTPA=1 : dernière profession exercée.</li> <li>• si OCCUP&lt;&gt;1 et ACTPA=2 (individu n'ayant jamais travaillé) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour une femme veuve personne de référence : dernière profession du mari.</li> <li>- sinon : individu sans profession (les variables PROFESS à NATEMPL sont à valeurs manquantes et la variable CS est codée '00').</li> </ul> </li> </ul>	
PROFESS car[40]	Libellé de la profession (en clair)
ACTIV car[40]	Activité de l'établissement (en clair)

<sup>27</sup> Le module "Occupation et profession" est posé si AGE ≥ 15 ET NI ≤ 8. Sinon toutes les variables OCCUP à PCS sont à valeurs manquantes.

STATUT car[1] Statut [Valeur saisie par l'enquêteur avant apurement] :  
(voir CODE QUEST n°1 page 8)

SALARIE

1 : Salarié de l'Etat  
2 : Salarié d'une collectivité locale (y.c.HLM, hôpitaux publics)  
3 : Salarié d'une entreprise publique ou nationale (y.c. Sécurité sociale)  
4 : Salarié du secteur privé (autre que cas 5)  
5 : Salarié chef de son entreprise ou salarié de son conjoint

NON SALARIE

6 : Aide-ou aidait un membre de sa famille dans son travail sans être salarié  
7 : A son compte, indépendant, employeur, gérant, associé d'une société, co-exploitant

STATUT2 car[1] Statut [Valeur après apurement par le CNE de Toulouse<sup>28</sup>] :  
1 à 7 : idem STATUT  
9 : individu ayant mal déclaré sa profession

**pour les indépendants (STATUT = 5 à 7) :**

NBSAL car[1] Nombre de salariés de l'entreprise :  
[Valeur saisie par l'enquêteur avant apurement]

1 : Aucun salarié  
2 : 1 ou 2 salariés  
3 : 3 à 9 salariés  
4 : 10 salariés et plus  
8 : Ne sait pas  
9 : Refus

NBSAL2 car[1] idem NBSAL  
[Valeur après apurement par le CNE de Toulouse<sup>29</sup>]

**pour les salariés (STATUT = 1 à 4) :**

GRADE car[40] Classification : corps, grade, ...  
(uniquement pour le secteur public : STATUT = 1 à 3)

POSIT car[2] Position professionnelle de l'emploi  
[Valeur saisie par l'enquêteur avant apurement] :  
(voir CODE C page 9 du QUEST n°1)

01 : Manoeuvre ou ouvrier spécialisé  
02 : Ouvrier qualifié ou hautement qualifié  
03 : Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers  
04 : Agent de maîtrise dirigeant des techniciens  
05 : Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)  
06 : Instituteur, assistant(e) social(e), ...  
07 : Ingénieur ou cadre  
08 : Professeur et personnel de catégorie A  
09 : Employé de bureau, employé de commerce, ...  
00 : Autre cas  
98 : Ne sait pas  
99 : Refus

<sup>28</sup> Près de 1% des valeurs ont été corrigées

<sup>29</sup> Très peu de corrections effectuées

POSIT2 car[1]	Position professionnelle de l'emploi [Valeur après apurement par le CNE de Toulouse <sup>30</sup> ] : <ul style="list-style-type: none"> <li>1 : Manoeuvre ou ouvrier spécialisé</li> <li>2 : Ouvrier qualifié ou hautement qualifié</li> <li>3 : Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers</li> <li>4 : Agent de maîtrise dirigeant des techniciens</li> <li>5 : Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)</li> <li>6 : Instituteur, assistant(e) social(e),...</li> <li>7 : Ingénieur ou cadre</li> <li>8 : Professeur et personnel de catégorie A</li> <li>9 : Employé de bureau, employé de commerce,...</li> <li>0 : Autre cas</li> <li>* : Refus, Ne sait pas</li> </ul>
NATEMPL car[1]	Nature de l'emploi salarié (si l'individu travaille ou est chômeur <sup>31</sup> ) : (voir CODE D QUEST n°1 page 9) <ul style="list-style-type: none"> <li>1 : Apprenti sous contrat</li> <li>2 : Stagiaire en entreprise</li> <li>3 : Intérimaire</li> <li>4 : Sous contrat à durée déterminée ou avec un autre emploi à durée limitée</li> <li>5 : Avec un emploi sans limite de durée à temps complet</li> <li>6 : Avec un emploi sans limite de durée à temps partiel</li> <li>7 : Stagiaire en formation, élève-fonctionnaire</li> <li>8 : Ne sait pas</li> <li>9 : Refus</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>pour tous les adultes de 15 ans ou plus :</i></p>
CS car[2]	CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE : (Code indiquant la profession, exercée ou non <sup>32</sup> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>00 : individu sans profession</li> <li>10 à 69 : nomenclature standard CSP</li> <li>99 : profession mal déclarée<sup>33</sup></li> </ul> -> voir code détaillé en annexe 3.
-----	
La variable suivante (PCS) rassemble l'information sur la profession et l'activité de chaque adulte.	
PCS car[2]	CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE : (Code distinguant actifs et inactifs <sup>34</sup> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>10 à 69 : individus actifs (actifs occupés ou chômeurs ayant déjà travaillé)</li> <li>71 à 78 : retraités</li> <li>81 à 86 : autres inactifs (y compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé).</li> <li>99 : individu actif, profession mal déclarée.</li> </ul> -> voir code détaillé en annexe 3.

<sup>30</sup> Près de 10 % des valeurs sont corrigées

<sup>31</sup> OCCUP=1, ou bien OCCUP=2 et ACTPA=1

<sup>32</sup> Code chiffré par le CNE de Toulouse selon la nomenclature standard CSP

<sup>33</sup> Cas très rares, pour lesquels il y a eu refus de répondre (ou "ne sait pas") à la question PROFESS (et donc aux suivantes). Dans ce cas, on a PROFESS='999...', CS='99', STATUT2='9', NBSAL2='9', POSIT2='\*', et les autres variables décrivant la profession à valeur manquante. Si l'individu est actif on a en outre PCS='99'.

<sup>34</sup> Code calculé d'après CS, OCCUP, ACTPA et AGE (cf.annexe 3).



# TABLE SITFIN

Aides reçues ou données  
Situation financière du ménage  
(une obs par ménage)

Nom et type de la variable	Libellé de la variable
MENA car[8]	Identifiant du ménage
	AIDES RECUES OU DONNÉES QUEST N°3 MODULE 2A PAGE 56
EXDON11 0 .. 1	Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui le loyer, l'hébergement ? 1 : oui 0 : non
	(si EXDON11 = 1)
MONDON11 1 .. 99999	Montant dépensé sur un an en loyer ou hébergement « offert »
EXDON12 0 .. 1	Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui des frais liés à l'habitation ? 1 : oui 0 : non
	(si EXDON12 = 1)
MONDON12 1 .. 99999	Montant dépensé sur un an en frais liés à l'habitation « offerts »
EXDON13 0 .. 1	Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui les impôts, assurances ? 1 : oui 0 : non
	(si EXDON13 = 1)
MONDON13 1 .. 99999	Montant dépensé sur un an en impôts ou assurances « offerts »
EXDON14 0 .. 1	Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui les vacances ? 1 : oui 0 : non
	(si EXDON14 = 1)
MONDON14 1 .. 99999	Montant dépensé sur un an en vacances « offertes »
EXDON15 0 .. 1	Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui les frais pour un enseignement ? 1 : oui 0 : non

```

      (si EXDON15 = 1)
MONDON15 Montant dépensé sur un an en frais d'enseignement
1 .. 99999 »offerts »

EXDON16 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa
0 .. 1 famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui la garde d'enfant,
les frais pour aides ménagères ?
      1 : oui
      0 : non

      (si EXDON16 = 1)
MONDON16 Montant dépensé sur un an en garde d'enfant ou aides ménagères
1 .. 99999 »offertes »

EXDON21 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa
0 .. 1 famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui des meubles,
appareils audiovisuels, équipement ménager ?
      1 : oui
      0 : non

EXDON22 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa
0 .. 1 famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui une automobile, un
deux-roues ?
      1 : oui
      0 : non

EXDON23 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa
0 .. 1 famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui des vêtements,
chaussures ?
      1 : oui
      0 : non

EXDON24 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa
0 .. 1 famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui des soins médicaux,
santé ?
      1 : oui
      0 : non

EXDON25 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa
0 .. 1 famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui de la nourriture ?
      1 : oui
      0 : non

EXDON26 Depuis 12 mois, le ménage a-t-il payé ou offert à des membres de sa
0 .. 1 famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui d'autres biens ou
services ?
      1 : oui
      0 : non

EXDONR Depuis 12 mois, le ménage a-t-il versé de l'argent régulièrement
car[1] à des membres de sa famille (ou à des amis) ne vivant pas
chez lui ?
      1 : oui
      2 : non
      8 : ne sait pas
      9 : refus

      (si EXDONR = 1)
MONDONR Montant total des sommes versées régulièrement
1 .. 99999

PERDONR Périodicité des sommes versées
1 .. 12

```

```

      (si MONDONR = .)
TRDONR      Montant des sommes versées en tranche
car[2]      01 :      0 F à moins de   1.200 F/an
           02 :   1.200 F à moins de   2.400 F/an
           03 :   2.400 F à moins de   6.000 F/an
           04 :   6.000 F à moins de  12.000 F/an
           05 :  12.000 F à moins de  24.000 F/an
           06 :  24.000 F à moins de  60.000 F/an
           07 :  60 000 F à moins de 120.000 F/an
           08 : 120.000 F par an et plus
           98 : ne sait pas
           99 : refus

OBLDONR      Les sommes à verser sont-elles obligatoires (par décision de
car[1]      justice) ?
           1 : oui
           2 : non
           8 : ne sait pas
           9 : refus

EXDONE      Au cours du dernier mois, en plus des aides régulières, le ménage
car[1]      a-t-il donné occasionnellement de l'argent à des membres de sa
           famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui ?
           1 : oui
           2 : non
           8 : ne sait pas
           9 : refus

      (si EXDONE =1)
MONDONE      Montant total donné sur 1 mois
1 .. 99999

      (si MONDONE = .)
TRDONE      Montant des sommes données en tranches
car[2]      01 :      0 F à moins de   100 F/mois
           02 :   100 F à moins de   200 F/mois
           03 :   200 F à moins de   500 F/mois
           04 :   500 F à moins de  1.000 F/mois
           05 :  1.000 F à moins de  2.000 F/mois
           06 :  2 000 F à moins de  5.000 F/mois
           07 :  5 000 F à moins de 10.000 F/mois
           08 : 10.000 F par mois et plus
           98 : ne sait pas
           99 : refus

DESTDON1     Les destinataires de ces aides sont-ils les enfants, petits-
0 .. 1      enfants, ou beaux-enfants ?
           1 : oui
           0 : non

DESTDON2     Les destinataires de ces aides sont-ils des parents ou grands-
0 .. 1      parents ?
           1 : oui
           0 : non

DESTDON3     Le destinataire de ces aides est-il un ex-conjoint ?
0 .. 1      1 : oui
           0 : non

DESTDON4     Les destinataires de ces aides sont-ils d'autres membres de la
0 .. 1      famille ?
           1 : oui
           0 : non

```



DESTDON5	Les destinataires de ces aides sont-ils des amis ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
DESTDON6	Les destinataires de ces aides sont-elles d'autres personnes ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non

-----  
**QUEST N°3 MODULE 2B PAGE 58**  
 -----

EXREC11	Depuis 12 mois, le loyer, l'hébergement a-t-il été payé ou offert au ménage par des membres de sa famille (ou des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC12	Depuis 12 mois, des frais liés à l'habitation ont-ils été payés ou offerts au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC13	Depuis 12 mois, les impôts, assurances ont-ils été payés ou offerts au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC14	Depuis 12 mois, les vacances ont-elles été payées ou offertes au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC15	Depuis 12 mois, l'enseignement a-t-il été payé ou offert au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC16	Depuis 12 mois, la garde d'enfant, les aides ménagères ont-elles été payées ou offertes au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC21	Depuis 12 mois, des meubles, appareils, équipement ménager ont-ils été payés ou offerts au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC22	Depuis 12 mois, une automobile, un deux-roues ont-ils été payés ou offerts au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non
EXREC23	Depuis 12 mois, des vêtements, des chaussures ont-ils été payés ou offerts au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?
0 .. 1	1 : oui 0 : non

EXREC24 0 .. 1 Depuis 12 mois, des soins médicaux, santé ont-ils été payés ou offerts au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?  
1 : oui  
0 : non

EXREC25 0 .. 1 Depuis 12 mois, de la nourriture a-t-elle été payée ou offerte au ménage par des membres de sa famille (ou par des amis) ne vivant pas chez lui ?  
1 : oui  
0 : non

EXREC26 0 .. 1 Depuis 12 mois, d'autres biens ou services ont-ils été payés ou offerts au ménage par des membres de sa famille (ou à des amis) ne vivant pas chez lui ?  
1 : oui  
0 : non

MONREC car[2] Montant des cadeaux ou aides reçus par le ménage  
01 : 0 F à moins de 1.200 F/an  
02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an  
03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an  
04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an  
05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an  
06 : 24.000 F à moins de 60.000 F/an  
07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an  
08 : 120.000 F par an et plus  
98 : ne sait pas  
99 : refus

EXRECR car[1] Depuis 12 mois, le ménage a-t-il reçu de l'argent régulièrement de la part des membres de sa famille (ou des amis) ne vivant pas chez lui ?  
1 : oui  
2 : non  
8 : ne sait pas  
9 : refus

(si EXRECR = 1)

MONRECR 1 .. 99999 Montant total des sommes reçues par le ménage (depuis 1 an)

PERRECR 1 .. 12 Périodicité des sommes reçues

(si MONRECR = .)

TRRECR car[2] Montant des sommes reçues en tranches  
01 : 0 F à moins de 1.200 F/an  
02 : 1.200 F à moins de 2.400 F/an  
03 : 2.400 F à moins de 6.000 F/an  
04 : 6.000 F à moins de 12.000 F/an  
05 : 12.000 F à moins de 24.000 F/an  
06 : 4.000 F à moins de 60.000 F/an  
07 : 60.000 F à moins de 120.000 F/an  
08 : 120.000 F par an et plus  
98 : ne sait pas  
99 : refus

OBLRECR car[1] Les sommes reçues par le ménage sont-elles à verser obligatoirement ?  
1 : oui  
2 : non  
8 : ne sait pas  
9 : refus

```

EXRECE      | Au cours du dernier mois, en plus des aides régulières, le ménage
car[1]      | a-t-il reçu occasionnellement de l'argent d'un des membres de sa
            | famille (ou d'autres personnes) ne vivant pas chez lui ?
            |   1 : oui
            |   2 : non
            |   8 : ne sait pas
            |   9 : refus
            |
            | (si EXRECE = 1)
MONRECE     | Montant total reçu sur 1 mois
1 .. 99999  |
            |
            | (si MONRECE = .)
TRRECE     | Montant des sommes reçues en tranches
car[2]      |   01 :      0 F à moins de      100 F/mois
            |   02 :     100 F à moins de     200 F/mois
            |   03 :     200 F à moins de     500 F/mois
            |   04 :     500 F à moins de    1.000 F/mois
            |   05 :    1.000 F à moins de    2.000 F/mois
            |   06 :    2.000 F à moins de    5.000 F/mois
            |   07 :    5.000 F à moins de   10.000 F/mois
            |   08 : 10.000 F par mois et plus
            |   98 : ne sait pas
            |   99 : refus
            |
PROVREC1    | Les aides ont-elles été payées ou offertes par des enfants, des
0 .. 1      | petits-enfants, ou des beaux-enfants ?
            |   1 : oui
            |   0 : non
            |
PROVREC2    | Les aides ont-elles été payées ou offertes par des parents ou
0 .. 1      | ou grands-parents ?
            |   1 : oui
            |   0 : non
            |
PROVREC3    | Les aides ont-elles été payées ou offertes par un ex-conjoint ?
0 .. 1      |   1 : oui
            |   0 : non
            |
PROVREC4    | Les aides ont-elles été payées ou offertes par d'autres membres de
0 .. 1      | la famille ?
            |   1 : oui
            |   0 : non
            |
PROVREC5    | Les aides ont-elles été payées ou offertes par des amis ?
0 .. 1      |   1 : oui
            |   0 : non
            |
PROVREC6    | Les aides ont-elles été payées ou offertes par d'autres personnes ?
0 .. 1      |   1 : oui
            |   0 : non
            |
-----
            | SITUATION FINANCIERE DU MENAGE
            | QUEST N°3 MODULE 3A PAGE 60
            |
ACHLOG      | Le ménage a-t-il acheté (ou fait construire) un logement au cours
car[1]      | des 12 derniers mois ?
            |   1 : oui
            |   2 : non
            |   8 : ne sait pas
            |   9 : refus
            |

```

```

                (si ACHLOG = 1)
PRIACQ          | Prix total d'acquisition de ce logement
1 .. 9999999   |
                (si VENLOG = 1)
CRELOG          | Part financée à crédit (en %) dans l'achat de ce logement
0 .. 99       |
VENLOG         | Le ménage a-t-il vendu un logement au cours des 12 derniers mois ?
car[1]        | 1 : oui
                | 2 : non
                | 8 : ne sait pas
                | 9 : refus
                (si VENLOG = 1)
PRIVEN         | Prix de vente de ce logement (net de frais)
1 .. 9999999   |
PARCRE         | Part du montant récupéré de la vente ayant servi à rembourser un
0 .. 99       | crédit éventuel par anticipation (en %)
PATRIB         | Si le ménage devait liquider tout ce qu'il possède à ce jour,
car[2]        | combien à son avis pourrait-il en retirer ?
                | 01 : 0 F à moins de 20.000 F
                | 02 : 20.000 F à moins de 50.000 F
                | 03 : 50.000 F à moins de 100.000 F
                | 04 : 100.000 F à moins de 200.000 F
                | 05 : 200.000 F à moins de 500.000 F
                | 06 : 500.000 F à moins de 1.000.000 F
                | 07 : 1.000.000 F à moins de 2.000.000 F
                | 08 : 2.000.000 F et plus
                | 98 : ne sait pas
                | 99 : refus

```

-----  
**QUEST N°3 MODULE 3B PAGE 61**  
 -----

```

VARIA          | D'une année sur l'autre, à son avis, le ménage a-t-il des revenus
car[1]        | réguliers ?
                | 1 : oui, ils sont assez stables
                | 2 : non, ils sont instables
                | 8 : ne sait pas
                | 9 : refus
VARI1         | Depuis un an, à son avis, le ménage a-t-il un niveau de vie qui
car[1]        | s'est :
                | 0 : sans objet (le ménage vient de se former)
                | 1 : beaucoup amélioré
                | 2 : un peu amélioré
                | 3 : maintenu
                | 4 : un peu détérioré
                | 5 : beaucoup détérioré
                | 8 : ne sait pas
                | 9 : refus
VARI5         | Depuis 5 ans, à son avis, le ménage a-t-il un niveau de vie qui
car[1]        | s'est :
                | 0 : sans objet (le ménage vient de se former)
                | 1 : beaucoup amélioré
                | 2 : un peu amélioré
                | 3 : maintenu
                | 4 : un peu détérioré
                | 5 : beaucoup détérioré
                | 8 : ne sait pas
                | 9 : refus

```

VARIF car[1] D'ici 5 ans, à son avis, le ménage aura son niveau de vie qui va :

- 1 : beaucoup s'améliorer
- 2 : un peu s'améliorer
- 3 : se maintenir
- 4 : un peu se détériorer
- 5 : beaucoup se détériorer
- 8 : ne sait pas
- 9 : refus

CHOMAGE1 car[1] Dans les 12 mois à venir, à son avis, la personne de référence pourrait-elle se retrouver au chômage (ou y rester si elle l'est déjà) ?

- 0 : sans objet (personne non active)
- 1 : non, il n'y a aucun risque
- 2 : c'est possible, mais le risque est faible
- 3 : c'est possible, et le risque est moyen
- 4 : c'est possible et le risque est élevé
- 5 : oui, c'est quasiment inévitable
- 8 : ne sait pas
- 9 : refus

CHOMAGE2 car[1] Dans les 12 mois à venir, à son avis, le conjoint de la personne de référence pourrait-il se retrouver au chômage (ou y rester si il l'est déjà) ?

- 0 : sans objet (personne non active)
- 1 : non, il n'y a aucun risque
- 2 : c'est possible, mais le risque est faible
- 3 : c'est possible, et le risque est moyen
- 4 : c'est possible et le risque est élevé
- 5 : oui, c'est quasiment inévitable
- 8 : ne sait pas
- 9 : refus

-----  
**QUEST N°3 MODULE 3C PAGE 62**  
 -----

AISE car[1] A propos de son budget, le ménage peut-il dire celle des propositions qui convient le mieux à son cas ?

- 1 : vous êtes à l'aise
- 2 : ça va
- 3 : c'est juste, mais il faut faire attention
- 4 : vous y arrivez difficilement
- 8 : ne sait pas
- 9 : refus

EPARGNE car[1] A son avis, quelle proposition convient le mieux à la situation financière du ménage ?

- 1 : vous mettez de l'argent de côté (ou bien vous remboursez vos dettes)
- 2 : vos revenus et vos dépenses s'équilibrent
- 3 : vous puisez dans vos économies (ou bien vous vous endettez)
- 8 : ne sait pas
- 9 : refus

ESPOIR1 0 .. 1 Si les ressources du ménage augmentaient un peu, dépenserait-il plus pour son alimentation ?

- 1 : oui
- 0 : non

ESPOIR2 0 .. 1 Si les ressources du ménage augmentaient un peu, dépenserait-il plus pour son habitation ?

- 1 : oui
- 0 : non

ESPOIR3 0 .. 1	Si les ressources du ménage augmentaient un peu, dépenserait-il   plus pour ses loisirs ou ses vacances ?   1 : oui   0 : non
ESPOIR4 0 .. 1	Si les ressources du ménage augmentaient un peu, dépenserait-il   plus pour d'autres dépenses ?   1 : oui   0 : non
ESPOIR5 0 .. 1	Si les ressources du ménage augmentaient un peu, rembourserait-il   ses crédits ou ses dettes ?   1 : oui   0 : non
ESPOIR6 0 .. 1	Si les ressources du ménage augmentaient un peu, épargnerait-il ?   1 : oui   0 : non
RMINI 1 .. 99999	Quel est à son avis, le revenu mensuel minimal dont un ménage   comme le sien doit absolument disposer pour pouvoir simplement   subvenir à ses besoins ?
NIVEAU car[1]	Finalement , comment le ménage pourrait-il qualifier son niveau de   vie ?   1 : très élevé   2 : élevé   3 : plutôt élevé   4 : plutôt faible   5 : faible   6 : très faible   8 : ne sait pas   9 : refus



# ANNEXE 1

## TYPES DE MENAGE

Pour calculer le type de ménage :

- on définit un couple avec enfants comme un ménage avec conjoint (COHABPR=1) et ne comprenant que la PR, le CJ, et des (beaux) enfants de la PR.
- on définit une famille monoparentale comme un ménage sans conjoint (COHABPR=2) et ne comprenant que la PR et ses (beaux) enfants.
- s'il y a dans le ménage au moins un autre individu que la PR, le CJ éventuel, ou des (beaux) enfants de la PR, alors le ménage est classé en "autres cas".

On peut calculer deux variables TYPMEN1 et TYPMEN2, qui se distinguent par la définition donnée de l'enfant de la PR :

- pour TYPMEN1, un enfant de la PR est un individu tel que LIEN=3
- pour TYPMEN2, un enfant de la PR vérifie non seulement LIEN=3 mais aussi AGE<25.

Le choix de TYPMEN2 permet de classer en "autres cas" des ménages où l'enfant, relativement âgé, est susceptible de devenir le véritable "chef" du ménage.

\* Variable TYPMEN1 basée sur NBENF1 (l'âge des enfants importe peu)

NBPERS	COHABPR	NBENF1	TYPMEN1	Label
1			1	Personne seule
2	1	0	2	couple sans enfant
3	1	1	3	couple avec 1 enfant
4	1	2	4	couple avec 2 enfants
NBENF1+2	1	>2	5	couple avec 3 enfants ou plus
NBENF1+1	2	>0	6	familles monoparentales
autres cas			7	autres cas

\* Variable TYPMEN2 basée sur NBENF2 (tient compte de l'âge des enfants)

NBPERS	COHABPR	NBENF2	TYPMEN2	Label
1			1	Personne seule
2	1	0	2	couple sans enfant
3	1	1	3	couple avec 1 enfant (<25 ans)
4	1	2	4	couple avec 2 enfants (<25 ans)
NBENF2+2	1	>2	5	couple avec 3 enfants ou plus (<25 ans)
NBENF2+1	2	>0	6	familles monoparentales (avec enfants < 25 ans)
autres cas			7	autres cas





## ANNEXE 2

### NIVEAUX DE DIPLOMES

Deux variables synthétiques sur le diplôme de la PR et du CJ sont définies dans la table SOCIODEM à partir des variables de la table INDIVIDU :

- DIPLOx, qui indique le diplôme le plus élevé obtenu
- ETUDx, qui indique le niveau de diplôme atteint  
(x = PR ou CJ)

**1er cas :** l'individu a fini ses études initiales et il a un diplôme

- DIPLOx = 1 à 7 selon le diplôme obtenu (variables DIEG, DIEP, DIES)
- ETUDx = DIPLOx

**2ème cas :** l'individu a fini ses études initiales mais n'a pas de diplôme

- DIPLOx = 0
- ETUDx indique le niveau obtenu d'après NIVSANS

**3ème cas :** l'individu est encore en cours d'études initiales (ETUDI=1)

- DIPLOx est à valeur manquante
- ETUDx indique le niveau atteint pour l'instant d'après NIVETUD

Remarque : en cas de refus (ou "ne sait pas") à une ou plusieurs questions sur le diplôme - cas assez rare - on code en fonction du diplôme le plus élevé que l'individu a déclaré.

#### 1°) Variable DIPLOx

DIESx	DIEPx	DIEGx	DIPLOx	Label
<41 ou >48	<21 ou >39	<02 ou >19 02	0	aucun diplôme
		<15 ou >19	1	CEP, DFEO
	21, 23, 25, 27, 29	<15 ou >19	2	CAP, BEP
	<32 ou >39	15	3	BEPC
	32, 34, 36, 39	<16 ou >19	4	Bac technique
	n'importe	16, 17, 18, 19	5	Bac général
41 à 45	n'importe	n'importe	6	Bac + 2
46 à 48	n'importe	n'importe	7	Supérieur à Bac +2

2°) Variable ETUDx

α) Recodification préalable des variables NIVETUD et NIVSANS (pour la PR/CJ)

NIVETUDPR NIVETUDCJ	ETUD1PR ETUD1CJ	NIVSANSPR NIVSANS CJ	ETUD2PR ETUD2CJ
17	5	00	0
20	2	03	0
30	4	04	1
40	6	15	3
49	7	17	5
		20	2
		30	4
		40	6

β) Calcul de ETUDPR et ETUDCJ

- Si DIPLOx , ETUD1x et ETUD2x sont tous à valeurs manquantes, alors ETUDx = ' ' (valeur manquante)
- Sinon : les valeurs manquantes sont mises à 0, et :

$$ETUDx = \text{Sup} ( DIPLOx, ETUD1x, ETUD2x)$$

## ANNEXE 3

### CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

#### 1°) Code pour les variables CS, CSPR, CSCJ :

Le code CS indique la dernière profession principale exercée, peu importe que l'individu soit actif ou non. Dans le cas particulier des femmes veuves personnes de référence, le code CS indique la dernière profession du mari.

#### Individus sans profession :

00 : Personnes n'ayant jamais travaillé  
(sauf femmes veuves personnes de référence)

#### Agriculteurs exploitants :

10 : Agriculteurs exploitants, taille de l'exploitation non précisée  
11 : Agriculteurs sur petite exploitation  
12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation  
13 : Agriculteurs sur grande exploitation

#### Artisans, commerçants, professions libérales :

21 : Artisans  
22 : Commerçants et assimilés  
23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

#### Cadres, professions libérales :

31 : Professions libérales  
33 : Cadres de la fonction publique  
34 : Professeurs, professions scientifiques  
35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles  
37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise  
38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

#### Professions intermédiaires :

42 : Instituteurs et assimilés  
43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social  
44 : Clergé, religieux  
45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  
46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  
47 : Techniciens  
48 : Contremaîtres, agents de maîtrise

#### Employés :

52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique  
53 : Policiers et militaires  
54 : Employés administratifs d'entreprise  
55 : Employés de commerce  
56 : Personnels des services directs aux particuliers

#### Ouvriers :

62 : Ouvriers qualifiés de type industriel  
63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal  
64 : Chauffeurs  
65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  
67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel  
68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal  
69 : Ouvriers agricoles

#### Non-réponse :

99 : Profession mal déclarée

2°) Code pour les variables PCS, PCSPR, PCSCJ :

Le code PCS distingue les actifs et les inactifs, un actif étant défini comme une personne ayant un emploi ou bien un chômeur ayant déjà travaillé. Contrairement à la variable CS, on ne reprend pas la dernière profession du mari dans le cas des femmes veuves personnes de référence n'ayant jamais travaillé.  
Les codes 10 à 69 sont les mêmes que pour la variable CS.

Actifs : Agriculteurs exploitants:

10 : Agriculteurs exploitants, taille de l'exploitation non précisée  
11 : Agriculteurs sur petite exploitation  
12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation  
13 : Agriculteurs sur grande exploitation

Actifs : Artisans, commerçants, professions libérales :

21 : Artisans  
22 : Commerçants et assimilés  
23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

Actifs : Cadres, professions libérales :

31 : Professions libérales  
33 : Cadres de la fonction publique  
34 : Professeurs, professions scientifiques  
35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles  
37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise  
38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Actifs : Professions intermédiaires :

42 : Instituteurs et assimilés  
43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social  
44 : Clergé, religieux  
45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  
46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  
47 : Techniciens  
48 : Contremaîtres, agents de maîtrise

Actifs : Employés :

52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique  
53 : Policiers et militaires  
54 : Employés administratifs d'entreprise  
55 : Employés de commerce  
56 : Personnels des services directs aux particuliers

Actifs : Ouvriers :

62 : Ouvriers qualifiés de type industriel  
63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal  
64 : Chauffeurs  
65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  
67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel  
68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal  
69 : Ouvriers agricoles

Inactifs retraités :

71 : Anciens agriculteurs exploitants  
72 : Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise  
74 : Anciens cadres, professions libérales  
75 : Anciens membres de professions intermédiaires  
77 : Anciens employés  
78 : Anciens ouvriers

Inactifs autres que retraités :

81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 : Militaires du contingent

84 : Elèves, étudiants

85 : Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans  
(sauf retraités)

86 : Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus  
(sauf retraités)

Non-réponse :

99 : Actifs dont la profession est mal déclarée

3°) Construction de la variable PCS

à partir des variables CS, OCCUP, ACTPA, et AGE :

OCCUP	CS	PCS	Label correspondant
1	10	10	Agriculteurs sur petite exploitation
ou	11	11	Agriculteurs sur moyenne exploitation
	12	12	Agriculteurs sur grande exploitation
	13	13	.....
2 et ACTPA=1	.	.	.....
	69	69	Ouvriers agricoles
	99	99	Profession non déclarée
5, 6	11 à 13	71	Anciens agriculteurs exploitants
	21 à 23	72	Anciens art.comm. chefs d'entreprise
	31 à 38	74	Anciens cadres
	42 à 48	75	Anciennes prof.intermédiaires
	52 à 56	77	Anciens employés
	62 à 69	78	Anciens ouvriers
2 et ACTPA= 2		81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
4		83	Militaires du contingent
3		84	Elèves, étudiants
7 ou 8 et AGE < 60 ans		85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
7 ou 8 et AGE ≥ 60 ans		86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

